



2018

RAPPORT ANNUEL

ciré

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2019
Mise en page : Pierre Dieudonné

Photo de couverture : Un groupe de migrants, frigorifiés, tente de passer en Angleterre, un matin de février 2019, à Gand. Son auteur, A., a envoyé cette photo à son hébergeuse, Isabelle, accompagné du texte : « Can I come home mum ? ». © A.

”

« Il faut s'occuper de ce qui ne nous regarde pas. »

Slogan utilisé pour soutenir les « six héros », ces six passagers d'un vol vers le Cameroun poursuivis pour s'être opposés à l'expulsion d'une personne sans papiers à bord de leur avion, en août 2016. Ils ont finalement été acquittés en décembre 2018.

Sommaire

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	6
Éditorial	
Expliquer, dénoncer, attaquer	10
Les services	
Accueil des demandeurs d'asile	
De nouveaux défis à l'horizon dans la prise en charge des vulnérabilités	14
Accueil général	
Informier et orienter pour combattre la précarisation et la répression	18
Ateliers citoyens pour les primo-arrivants	
Un outil pour prendre pied en Belgique	20
École de Français Langue Etrangère	
L'apprentissage du français dans un contexte en forte évolution	23
Logement	
Aider à trouver un logement, même quand les revenus sont limités	27
Travail, Équivalences et Formations	
Accompagner les personnes migrantes dans la reconnaissance de leurs acquis à l'étranger	31

Les thématiques politiques

38

Accueil et protection internationale

Quel avenir pour le droit d'asile ?

40

Enfermement et expulsions

Une politique dans l'impasse

43

Intégration des étrangers et primo-arrivants

Des priorités politiques qui se consolident et qui appellent à la vigilance

46

Politiques migratoires

Aux côtés des sans-papiers, combattre des politiques répressives et inégalitaires

49

Séjour

Informier et outiller sur les droits des étrangers et en dénoncer les atteintes

53

Communication

La résistance et la solidarité au cœur de nos messages

56

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 26 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

LA RÉFLEXION ET L'ACTION POLITIQUE

En 2018, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- ★ **Asile et protection** : défendre et promouvoir une politique d'accueil et de protection belge et internationale de qualité.
- ★ **Enfermement et expulsions** : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.
- ★ **Intégration** : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- ★ **Politiques migratoires** : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'homme.
- ★ **Séjour** : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.

Chaque thématique est pilotée par un ou plusieurs experts politiques. Ces experts mènent le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

LES SERVICES AUX PUBLICS

Le CIRÉ offre également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- ★ Le service **Accueil des demandeurs d'asile** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- ★ Le service **Accueil général** informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- ★ Les **Ateliers citoyens** offrent aux primo-arrivants des clés de compréhension de la vie en Belgique.
- ★ **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.
- ★ Le service **Logement** aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- ★ Le service **Travail, équivalences et formations** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.



L'équipe du CIRÉ en mise au vert à Wépion, en octobre. © CIRÉ asbl

L'ORGANISATION INTERNE AU CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La **direction** est composée d'une directrice générale et d'une directrice pour les ressources humaines et les finances. Le **service administratif** s'occupe de la gestion de l'association.

Le **service Communication** met en œuvre les activités d'information, de communication et de sensibilisation de l'association (campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'**Assemblée générale** se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le **Conseil d'administration** fait fonction de commission politique. La plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le **Bureau** se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

LA DIRECTION

Sotieta Ngo est la directrice générale du CIRÉ. Juriste de formation, elle a d'abord exercé au barreau avant de travailler pendant six ans au CIRÉ, comme experte politique. Elle a ensuite poursuivi sa carrière dans plusieurs cabinets politiques, puis à l'Université libre de Bruxelles, avant de revenir au CIRÉ en août 2017.

Joëlle Van Pé, licenciée en journalisme et communication, est tombée dans le métier de gestion d'asbl il y a plus de 30 ans. Depuis 2003, elle officie au sein du CIRÉ à, comme le disait une ancienne directrice, "faire atterrir un avion cargo sur un petit confetti en mouvement".

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Sabrina Isimbi est comptable au CIRÉ depuis 2013. Elle s'occupe de la comptabilité journalière, prépare certains dossiers pour les pouvoirs subsidiaires de l'association et participe à la clôture des comptes annuels.

Violaine Weissmann est assistante administrative de la direction. Véritable "couteau suisse", elle effectue diverses tâches et missions au sein de l'association.

L'équipe du CIRÉ

Cette année, notre rapport annuel vous présente ses travailleuses et ses travailleurs, vous permettant de mettre un nom et un parcours sur nos thématiques, nos services et nos actions. Découvrez les portraits à la fin de chaque section !

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	●	●
Amnesty international	●	●
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	●	●
BePax	●	
Cap migrants	●	
Caritas international	●	●
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	●	●
Centre social protestant (CSP)	●	●
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	●	
Convivium	●	●
Croix-Rouge francophone de Belgique	●	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	●	●
CSC Nationale	●	●
Équipes populaires	●	
FGTB Bruxelles	●	●
Interrégionale wallonne FGTB	●	●
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	●	●
L'Olivier 1996	●	
Médecins du Monde	●	●
Mentor escale	●	●
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	●	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	●	●
Présence et action culturelles (PAC)	●	●
Point d'appui	●	
Service social des Solidarité	●	●
Service social juif	●	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes

- ★ Serge Noël
- ★ Anne Herscovici

Le Bureau est composé de

- ★ Anne Herscovici, Présidente
- ★ Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- ★ Françoise Visée, Trésorière
- ★ Florence Lobert, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes

- ★ Alter Summit
- ★ Centre national de coopération au développement (CNCD)
- ★ Community Landtrust Bruxelles (CLTB)
- ★ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- ★ Migreurop
- ★ Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- ★ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- ★ Share

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Expliquer, dénoncer, attaquer

Il est ardu de rendre compte du contexte dans lequel nous avons œuvré, sensibilisé, combattu et résisté au cours de l'année 2018 à travers nos services, nos campagnes, nos réalisations, nos projets et nos actions, tant les événements se sont enchaînés à une vitesse impressionnante. Nous n'en citerons que quelques-uns.

Le début de l'année a été marquée par l'affaire dite des « Soudanais », qui a révélé la collaboration entre l'État belge et les autorités de Khartoum dans le cadre de l'expulsion de ressortissants soudanais. Le rapport du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), publié en février, a mis en exergue le fait que les autorités belges n'avaient pas fait le nécessaire pour s'assurer que les personnes expulsées du territoire ne subiraient pas de traitements inhumains et dégradants une fois débarquées de l'avion. Plutôt que de circonscrire cette affaire à la vérocité des témoignages des victimes, il eut été remarquable de retenir qu'aux yeux du CGRA, nos autorités ont bien été – et restent – défailtantes au regard de leur obligations nationales et internationales.

En janvier, au terme de plusieurs mois de débats parlementaires, de résistance de la société civile et d'éclairages par des magistrats ou des policiers, le gouvernement fédéral a fini par renoncer à son projet de loi visant à permettre des visites domiciliaires dans les lieux d'hébergement des personnes en situation irrégulière, migrants en transit ou étrangers sans titre de séjour. Ne nous leurrions pas, les intentions politiques sont restées identiques et le projet ressortira des placards, en toute discrétion, à un moment probablement plus favorable à son adoption.

En février, nous avons assisté, estomaqués, à l'arrestation de plusieurs personnes en situation irrégulière, mais également d'artistes qui exposaient leurs œuvres dans les locaux de l'association culturelle bruxelloise Globe Aroma. L'effroi provoqué par ces arrestations a rassemblé des associations de secteurs divers et comptant parmi leurs bénéficiaires des personnes en situation irrégulière autour d'un large consensus, refusant que leurs services ou leurs manifestations ne soient utilisées par les autorités comme des occasions d'organiser de véritables rafles.

Mai 2018 restera à jamais marqué par la mort de Mawda Shawri, à l'âge de deux ans, tuée dans les bras de sa mère, à bord d'une camionnette transportant plusieurs migrants et prise en chasse par la police. Ce drame met en lumière l'aveuglement de nos dirigeants, pour qui tous les moyens semblent bons, ou à tout le moins justifiés, pour arrêter des migrants en transit, même un tir policier qui, cette fois-ci, toucha mortellement une fillette innocente.

Mai 2018 restera à jamais marqué par la mort de Mawda Shawri, à l'âge de deux ans, tuée dans les bras de sa mère, à bord d'une camionnette transportant plusieurs migrants et prise en chasse par la police.

Juin a vu les dirigeants européens décider, pour endiguer les flux migratoires, de procéder à une détention généralisée des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés à l'intérieur des frontières européennes comme à l'extérieur. Tout est bon, nous le disons, pour lutter non pas contre les trafiquants mais bien contre les êtres humains qui migrent.

En août, la Belgique a franchi une ligne rouge supplémentaire en enfermant quatre enfants étrangers en séjour irrégulier. Une fratrie dont l'aîné était âgé de six ans et le plus jeune d'à peine un an. Leur mère, de nationalité serbe, n'avait pas respecté les ordres de quitter le territoire qui lui avaient été notifiés. Tant pis pour les enfants, qui ont bien malgré eux inauguré les unités de détention pour les familles du centre fermé 127 bis, en restant derrière les barreaux pendant la durée maximale prévue par la loi, soit 28 jours d'affilée. Ces premiers enfants détenus ont été rejoints, le jour de la rentrée scolaire, par d'autres. Pour le CIRÉ, la reprise de la détention des enfants étrangers en centre fermé n'est ni justifiable, ni acceptable. Nous ne cesserons de le répéter : on n'enferme pas un enfant, point.

En septembre, le gouvernement fédéral a « géré » le phénomène des migrants en transit non pas en mettant en œuvre des solutions humaines, mais en arrêtant et en détenant le plus grand nombre. Faisant fi de l'approche développée par les ONG et les citoyens, le gouvernement a méprisé la vulnérabilité des migrants en transit, pourtant originaires de pays dont les ressortissants sont souvent reconnus comme réfugiés. Dissuader les migrants plutôt que de tenter de les comprendre et de les protéger ; détenir pour libérer ensuite, sans aucune prise en charge.

Cette année éprouvante s'est finalement terminée avec le départ de la N-VA du gouvernement fédéral, sur fond de dissensions autour du Pacte mondial des Nations unies sur les migrations. Nous aurions pu applaudir le fait que certains partis de la majorité campent sur nos principes fondamentaux, mais il était trop tard pour se réjouir, compte tenu des nombreux coups de canif assésés – et assumés – par les mêmes aux droits fondamentaux, qui devraient en principe être garantis à tous les êtres humains, étrangers, même en séjour irrégulier, compris.

Faisant fi de l'approche développée par les ONG et les citoyens, le gouvernement a méprisé la vulnérabilité des migrants en transit, pourtant originaires de pays dont les ressortissants sont souvent reconnus comme réfugiés.

Pour résister à ce climat politique nauséabond, le CIRÉ a œuvré pour expliquer l'inexplicable, dénoncer l'inacceptable et attaquer en justice l'injustifiable.

Nous avons remporté des victoires, mais elles ont été trop peu nombreuses. L'adversité a néanmoins permis de faire émerger une résistance riche et transversale, ralliant les acteurs et les secteurs. Pensons par exemple aux plus de 250 associations et collectifs qui se sont rassemblés autour du refus des rafles de personnes en situation irrégulière dans leurs locaux et lors d'activités qu'ils organisent. Songeons, aussi, aux citoyens qui sont restés mobilisés cette année pour rendre un peu de dignité aux migrants en transit.

Au CIRÉ, au-delà du travail politique et de la communication, nous avons organisé des activités riches, au jour le jour, pour permettre aux étrangers de construire leur avenir et de s'outiller pour affronter les difficultés qu'ils rencontrent en Belgique.

Notre école de français a accueilli plus de 400 apprenants étrangers, en cours de jour ou du soir, dans le cadre d'un parcours d'accueil ou simplement parce qu'ils souhaitaient apprendre le français. Notre service Travail, équivalences et formation a accompagné plus de 1.000 personnes désireuses de valoriser leurs compétences, acquis ou diplômes étrangers, afin de s'intégrer sur le marché de l'emploi. Plus de 200 personnes ont suivi des séances d'information de notre service Logement pour se lancer dans l'aventure de l'acquisition immobilière à travers un groupe d'épargne collective et solidaire. Enfin, 1.700 personnes ont été reçues par notre permanence sociojuridique pour des difficultés liées à leur situation administrative ou à leurs droits.

Le CIRÉ a œuvré pour expliquer l'inexplicable, dénoncer l'inacceptable et attaquer en justice l'injustifiable.

À la veille d'une importante échéance électorale, nous constatons que 2019 sera indéniablement l'année des choix. Le choix d'une nouvelle vision des migrations, le choix d'une réelle politique migratoire qui dépasse les idées reçues, le choix d'en finir avec l'épouvantail de « l'appel d'air », le choix de rompre avec la peur irrationnelle des migrations.

Les citoyens sont à l'évidence de plus en plus mobilisés autour de causes et de combats qui leur sont chers, qu'il s'agisse d'adopter une politique ambitieuse pour s'attaquer au dérèglement climatique ou de refuser un système politique et économique qui peine à protéger les individus qui travaillent et s'appauvrissent malgré tout. Gageons que dans les urnes, les citoyens enverront aussi un signal fort par rapport aux migrations, celui du refus que la Belgique poursuive une politique basée sur une vision aussi étriquée des migrations, des exilés et des étrangers.

Sotieta Ngo
Directrice générale du CIRÉ



Les services

Accueil des
demandeurs d'asile

Accueil général

Ateliers citoyens pour
les primo-arrivants

École de Français
Langue Étrangère

Logement

Travail, équivalences
et formations

De nouveaux défis à l'horizon dans la prise en charge des vulnérabilités

Depuis 19 ans, la structure d'accueil du CIRÉ, en partenariat avec ses quatre organisations membres¹, met des logements individuels et un accompagnement sur mesure à disposition des demandeurs d'asile. L'objectif : offrir aux demandeurs d'asile un accueil favorisant leur autonomie et leur ancrage local, tout en respectant leur vie familiale

CONTEXTE

Suite à la signature d'une nouvelle convention avec Fedasil en juillet 2017, la structure d'accueil s'est davantage spécialisée dans l'accueil de deux groupes cibles : les MENA (mineurs étrangers non-accompagnés) et les cas médicaux. Le CIRÉ propose 84 places d'accueil pour des MENA âgés de plus de 16 ans et ayant obtenu un statut de séjour, ainsi que 82 places pour des demandeurs d'asile qui, en raison de leurs besoins médicaux, ne peuvent être pris en charge dans des centres d'accueil communautaires. Ce projet d'accueil s'inscrit dans la volonté du législateur européen, qui porte une attention particulière aux demandeurs d'asile vulnérables.

91%

C'était le taux d'occupation au sein des places d'accueil destinées aux demandeurs d'asile ayant des besoins médicaux, fin 2018. Cette saturation nous a empêchés de répondre aux nombreuses demandes de personnes ayant une problématique médicale, poussant la cellule médicale de Fedasil à réserver les places restantes pour les situations les plus lourdes.

ACTIONS

L'accueil des mineurs étrangers non-accompagnés

En 2018, 156 MENA autorisés à un séjour de plus de trois mois ont été accueillis dans nos places situées à Bruxelles, Liège et Braine-Le-Comte. Ces jeunes étaient pour la plupart d'origine afghane (79%), somalienne et érythréenne. Le taux d'occupation, qui était de 88% en début d'année, a atteint un point de saturation à 94% en mai, puis n'a plus cessé de baisser, atteignant 78% en décembre. Cette baisse reflète la diminution des arrivées de MENA en Belgique.

L'accompagnement, qui s'étend sur une période de six mois, se focalise essentiellement sur la préparation à l'autonomie et la recherche d'un logement. Accueillis en logement individuel ou semi-communautaire, les MENA sont amenés progressivement à gérer tous les aspects de la vie en Belgique. Au-delà de l'apprentissage des compétences en lien avec les aspects pratiques de la vie, nos équipes les aident à se projeter dans l'avenir et les soutiennent dans leurs diverses démarches.

Parmi les nombreux défis auxquels les travailleurs sociaux sont confrontés, des problèmes de décrochage scolaire et de difficultés liées au regroupement familial nous sont régulièrement reportés.

Fermeture de places spécialisées pour les MENA les plus vulnérables

En 2017, Caritas avait mis en place le projet « Limbourg », destiné aux MENA les plus vulnérables² et pour lesquels un accompagnement classique n'est pas suffisant. Ce projet, qui répondait pourtant à un réel besoin du réseau d'accueil, ne sera pas maintenu en 2019, faute d'un financement par Fedasil. L'annonce de l'arrêt du projet, fin 2018, fut un coup dur pour notre équipe, qui s'était investie dans son développement, mais avant tout pour les jeunes qui y avaient trouvé une certaine stabilité après des parcours de vie souvent très difficiles. Il n'y a donc malheureusement plus aucune structure spécialisée dans l'accueil de ce public extrêmement vulnérable, qui est désormais accueilli dans des places génériques.

¹ Aide aux personnes déplacées (APD), Caritas International, le Centre social protestant (CSP) et le Service social des solidarités (SESO).

² Ce projet accueillait douze MENA présentant des difficultés liées au comportement, au degré de scolarisation, à l'émancipation, des problèmes d'assuétude ou des problèmes psychologiques, entre autres.



De nombreuses activités sont organisées par et pour les bénéficiaires de notre service. Ici, une journée sportive a été organisée par le Plan de Cohésion Sociale et la Maison des Jeunes de Braine-le-Comte.
© Aide aux Personnes Déplacées asbl

L'accueil des résidents avec des besoins médicaux

Compte tenu de leurs besoins psycho-médicaux spécifiques, certains bénéficiaires de l'accueil ne peuvent être accueillis dans des centres collectifs. En 2018, nous avons accueilli 114 personnes avec une problématique médicale dans nos 82 places en logements individuels ou semi-communautaires situés à Bruxelles, Liège et Anvers, pour un taux d'occupation de 91% en fin d'année. Le nombre de demandes que nous continuons à recevoir en fin d'année atteste de l'insuffisance de l'offre en matière de places médicales adaptées au sein du réseau d'accueil.

En 2018, 31% des personnes accueillies souffraient de problèmes oncologiques, 26% de handicap et 13% de problèmes psychiatriques. Nos bénéficiaires arrivent souvent dans un état de santé fortement détérioré, leur maladie ayant souvent déjà atteint un stade incurable. Les équipes de première ligne sont donc amenées à gérer des situations émotionnellement et socialement complexes, y compris des décès (sept cas en 2018).

La fin de vie et le deuil, déjà compliqués dans un contexte migratoire, sont rendus d'autant plus difficiles lorsque le droit à l'accueil de la famille en Belgique était lié à la condition médicale de la personne décédée.

LA CITATION

”

« Les centres d'accueil collectifs, avec pas plus que le confort de base, doivent être la règle. »

Theo Francken, ancien Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, dans la Libre Belgique du 11 mars 2018

Les désignations vers les places de retour continuent, malgré l'impossibilité médicale de s'y rendre

Lorsqu'un demandeur de protection internationale reçoit une décision négative du CCE (Conseil du contentieux des étrangers), il est automatiquement orienté vers une place de retour dans un centre communautaire³. Ce système est aussi d'application pour nos bénéficiaires, bien que ces structures ne soient pas adaptées à leurs situations médicales.

Les partenaires de la convention proposent désormais un accompagnement orienté vers des pistes alternatives de séjour ou vers le retour, qui a permis de faire aboutir les projets de six personnes en 2018. Certaines sont cependant obligées de renoncer à leur projet de retour parce que leur état de santé est à tel point dégradé qu'il ne leur est plus possible de voyager.

Vers une attention particulière pour les besoins procéduraux spéciaux

Avec la transposition dans le droit belge⁴ de la directive européenne « procédures d'asile » de 2013, les travailleurs sociaux ont été amenés à s'approprier une nouvelle terminologie et des nouveaux délais procéduraux. De plus, les travailleurs sociaux portent désormais une attention particulière sur les besoins procéduraux spéciaux que les demandeurs d'asile avec une problématique médicale peuvent requérir. Il s'agit, entre autres, d'aider des personnes ne pouvant pas se déplacer à rédiger leur récit d'exil ou d'obtenir auprès des instances d'asile des délais supplémentaires pour des personnes hospitalisées régulièrement.

PERSPECTIVES

Durant cette première année complète de la nouvelle convention nous avons certainement pu mettre sur pied de bonnes bases pour le projet. Cette expérience nous a aussi permis d'identifier de nombreux défis pour les années suivantes : viser une stabilité financière pour garantir la pérennité du projet ; renforcer nos partenariats, notamment dans le domaine du logement, de l'aide à la jeunesse et de la santé ; consolider les compétences de nos collaborateurs de terrain en leur proposant davantage de formations ; porter un plaidoyer et initier des projets innovants ; œuvrer à une amélioration de l'orientation des personnes qui ont des besoins spécifiques au sein du réseau d'accueil.

L'ÉQUIPE

Isabelle Castermans est référente médicale. Elle est responsable du suivi des demandes de transfert médical et du soutien aux équipes de première ligne. Elle assure le suivi des demandes de frais exceptionnels, des rapports et de la concertation avec les équipes de Fedasil. Elle est également responsable de la formation concernant les thématiques médicales.

Anouar Echaddaddi est juriste. Il joue le rôle de conseiller juridique pour les travailleurs sociaux et assure le suivi législatif en matière de droit à l'accueil. Il fait des interventions et donne des formations sur les questions juridiques en lien avec le séjour et l'accueil, notamment auprès d'étudiants et de professionnels du secteur.

Marc Goethals est coordinateur de la structure d'accueil, qu'il représente auprès de Fedasil et des partenaires extérieurs du CIRÉ. Il assure le suivi financier des activités du service.

Jean-Baptiste Lardot est référent MENA. Il est responsable du suivi des demandes de transfert pour les MENA, du soutien aux équipes de première ligne, des rapports à Fedasil et de la représentation de la structure d'accueil sur la thématique des MENA, notamment au sein de la Plateforme Mineurs en exil.

3 Pour en savoir plus sur le système de désignation des places de retour, lire notre analyse de juillet 2012, « L'instruction relative au trajet de retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil », disponible en ligne : <https://www.cire.be/analyse-de-l-instruction-relative-au-trajet-de-retour-et-aux-places-de-retour-pour-les-demandeurs-d-asile-accueillis-dans-le-reseau-d-accueil-de-fedasil/>

4 Loi du 22 mars 2018 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

ACTIVITÉS

- ★ Cours en droit des étrangers dans le cadre d'un Certificat universitaire au milieu juridique et en droit des étrangers en collaboration avec l'Académie du Droit et l'Université de Mons, 27 janvier, 3 et 10 février et 25 avril 2018
- ★ Formation en droit des étrangers pour primo-arrivants, avec comme point central l'accès au droit social, le travail et la nationalité, 26 février 2018
- ★ Formation en droit d'asile et de l'accueil des demandeurs d'asile pour les travailleurs des CPAS, 4 avril 2018
- ★ Séance d'information sur la « Loi Mammouth » pour les travailleurs sociaux de la convention « Accueil », 25 avril 2018
- ★ Formation sur l'accompagnement psychosocial des MENA en phase de mise en autonomie, 18 mai 2018
- ★ Journée d'introduction pour les nouveaux collaborateurs de la convention, 9 octobre 2018
- ★ Séance d'information en droit des étrangers pour les étudiant de l'école de français, 7 novembre 2018
- ★ Intervention à la conférence « aMENAge moi un avenir », en collaboration avec Laïcité Brabant Wallon, le 13 novembre 2018
- ★ Co-organisation d'une formation sur les nouvelles fonctionnalités de « Matchit », 6 novembre 2018

PUBLICATIONS

- ★ « Fiche pratique : Le travail étudiant des MENA », juin 2018
- ★ « Établir une relation de confiance avec les demandeurs d'asile », article paru dans le magazine L'Observatoire, novembre 2018.
- ★ « Newsletter juridique axée sur la thématique de l'accueil », novembre 2018

Informer et orienter pour combattre la précarisation et la répression

Le service Accueil général assure l'accueil, l'information et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences sociojuridiques. Son rôle est également de comprendre et de transmettre les questionnements des publics pour nourrir le plaidoyer politique.

CONTEXTE

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité des mesures législatives stigmatisant les personnes étrangères prises en 2017. De nombreuses lois ou propositions de loi ont ainsi restreint l'accès aux droits fondamentaux des personnes fréquentant notre service, notamment en matière de protection internationale ou d'accès au séjour légal.

ACTIONS

Le service en quelques chiffres

En 2018, notre service a orienté quelques 2.782 personnes, parmi lesquelles 51% de femmes, vers les services internes du CIRÉ ou vers des services externes. Ces personnes ont été en majorité orientées vers notre permanence sociojuridique (1.714 personnes), les ateliers citoyens (508 personnes), le service Travail, équivalences et formations (460 personnes) et l'école de français (362 personnes).

Parmi les 1.714 personnes orientées vers la permanence sociojuridiques, 786 sont venues sur place et 928 nous ont contacté par téléphone. Le nombre de primo-arrivants parmi ce public est d'environ 5%.

1.714

C'est le nombre de personnes reçues à notre permanence sociojuridique au cours de l'année 2018. Parmi ces personnes, 786 se sont présentées sur place et 928 nous ont contacté par téléphone.

Des permanences sociojuridiques quotidiennes

Le service Accueil général est confronté au quotidien à des situations très diversifiées. Une grande partie de notre public est constitué de personnes sans titre de séjour qui cherchent des informations sur leurs droits. Les questions que nous rencontrons le plus fréquemment concernent le séjour et l'accès au marché du travail. Nous travaillons dans plusieurs langues (français, anglais, espagnol et italien), ce qui nous permet de mieux appréhender les réalités de nos bénéficiaires.

Certains bénéficiaires sont impliqués dans les mouvements sociaux en faveur des droits des sans-papiers et comprennent les enjeux et objectifs cachés des mesures prises à leur encontre par le gouvernement. Mais la majorité d'entre eux, souvent isolés, voient avant tout les conséquences de ces politiques sur leur réalité quotidienne. Comme le contexte politique leur échappe, elles en arrivent à se remettre elles-mêmes en question et à se demander ce qu'elles ont bien pu faire pour mériter pareil traitement.

Nous constatons dès lors un important décalage entre, d'une part, les moyens investis dans des dispositifs stigmatisant les personnes sans papiers et, d'autre part, la perception qu'a ce public de la cohérence de ces dispositifs d'un point de vue idéologique. Tout se passe comme si les mesures prises à leur égard étaient des éléments isolés, sans cohérence de fond. Or, nous constatons une réelle volonté politique de précarisation et de répression des personnes sans papiers présentes sur le territoire.

LE TÉMOIGNAGE

« En 2010, j'ai obtenu le baccalauréat (branche scientifique) avec une moyenne de 84%, puis je me suis inscrit à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alep. En troisième année, j'ai été contraint d'abandonner les études universitaires pour travailler et assister ma famille à cause des grandes dépenses et de la hausse épouvantable des prix du marché. Je souhaite avoir une chance de voyager en Belgique pour pouvoir, ma famille et moi, mener une vie normale et calme, loin de la guerre et de la destruction ; pouvoir accomplir mes études universitaires et réaliser mon rêve de graduation à l'Université. »

Jamal, 26 ans, originaire d'Alep, en Syrie. De nombreuses personnes nous contactent chaque jour par courriel, tentant de trouver un moyen d'accéder au territoire belge sans risquer leur vie sur les routes migratoires. En l'absence de voies d'accès sûres et légales, ces demandes restent malheureusement sans solutions.



En 2018, le service Accueil général a orienté quelque 2.782 personnes vers les services internes du CIRÉ ou vers des services externes.

© CIRÉ asbl

Des permanences sur l'accès à la nationalité

En 2018, notre service a organisé deux permanences spécifiques sur l'accès à la nationalité belge, parallèlement aux inscriptions aux ateliers citoyens du CIRÉ. Ces deux moments nous ont permis de constater qu'un nombre important de demandes d'inscriptions aux cours d'intégration sociale ne peuvent être satisfaites : les dispositifs existants sont saturés et les cours sont complets dès le début de l'année, pour des périodes généralement très longues. L'offre en Région bruxelloise est insuffisante. Dans ce contexte, il nous est difficile, voire impossible de trouver des solutions.

Notre service constate dès lors un décalage entre les injonctions à l'intégration de la part du gouvernement (et de l'opinion publique) à l'égard des personnes étrangères et l'insuffisance de dispositifs adéquats pour rendre cela possible. Aujourd'hui, il nous paraît essentiel de renforcer l'offre de dispositifs permettant d'accéder à la nationalité belge afin de favoriser la cohésion sociale au sein de notre société. Nous tirons également des conclusions similaires concernant l'offre de cours de français langue étrangère à destination des personnes sans papiers.

Une séance d'information collective sur le séjour et le travail

En 2018, notre service a également donné une séance d'information collective en espagnol sur l'accès au territoire, au séjour et au marché du travail. Il s'agit d'une manière d'élargir notre travail d'information et d'orientation vers un public qui ne maîtrise pas encore la langue française.

PERSPECTIVES

En 2019, le service Accueil général poursuivra son action de sensibilisation, d'information et d'orientation du public et tentera encore d'apporter des solutions aux problématiques émergeant lors des permanences. Pour cela, nous tenterons

de développer le travail de réseau avec l'ensemble de nos partenaires afin de trouver des solutions aux situations individuelles que nous rencontrons, mais aussi pour partager nos réflexions et nos constats et ainsi nous permettre de défendre, ensemble, d'autres pistes de solutions.

L'ÉQUIPE

Molly-Jane Amisial accueille le public et l'oriente vers les services compétents

Giovanna Costanza assure la permanence sociojuridique et la permanence téléphonique.

Sophie Devillé assure la permanence sociojuridique et la permanence téléphonique.

Violaine Weissman renforce l'accueil au public.

PUBLICATION

★ « Obtenir un visa médical : le parcours du combattant », octobre 2018

ACTIVITÉS

★ Cinq permanences par semaine, accessibles sans rendez-vous du lundi au vendredi entre 9h et 12h30

★ Quatre permanences téléphoniques par semaine accessibles le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30

★ Une séance d'information collective pour le public de l'école de français du CIRÉ sur l'accès au territoire, au séjour et les permis de travail

★ Deux permanences sociojuridiques spécifiques sur l'accès à la nationalité

Un outil pour prendre pied en Belgique

Depuis 2016, le CIRÉ propose des ateliers citoyens, avec l'appui du Fonds asile, migration et intégration (AMIF) et de la Cohésion sociale régionale de la COCOF (Commission communautaire française), pour permettre aux primo-arrivants et aux migrants de mieux comprendre la société et la vie en Belgique. En été 2018, le CIRÉ a proposé deux ateliers supplémentaires subventionnés par la COCOF pour faire face à l'importante demande qui existe dans le cadre de la procédure d'acquisition de la nationalité belge.

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, les ateliers citoyens du CIRÉ s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de la politique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles. Avec la reconnaissance par le Parquet de l'attestation de suivi des ateliers citoyens délivrée par notre service comme preuve d'intégration, de nombreuses personnes engagées dans un processus d'acquisition de la nationalité ont cherché à s'y inscrire. Deux modules supplémentaires de 50 heures ont donc été proposés en 2018 pour ces personnes.

ACTIONS

Une réflexion en évolution sur des clés de compréhension de la vie en Belgique

Les politiques d'accueil et d'intégration des primo-arrivants doivent offrir de réels outils d'émancipation pour les migrants. Elles doivent aussi être des dispositifs positifs et respectueux de leurs droits dans une logique d'éducation permanente. Les ateliers citoyens portent notamment sur l'histoire de la Belgique, y compris l'histoire des migrations, l'organisation politique et institutionnelle du pays, l'organisation socio-économique, le système de sécurité sociale, l'organisation du marché de l'emploi ainsi que les modalités de participation. Ils proposent une réflexion sur l'identité, les stéréotypes et les préjugés, et une approche de la communication interculturelle. Enfin, ils offrent aux participants des outils pour élaborer un projet personnel, professionnel ou citoyen.

Partant des incertitudes de nos participants quant à l'avenir et aux obstacles rencontrés (la difficulté d'obtenir une équivalence de diplôme ou le racisme et les préjugés, par exemple), nous favorisons une formation pratique qui donne des clés du vivre ensemble et qui permet à chacun de contribuer. Ce cadre convivial d'échanges, d'expériences et de débats permet à la citoyenneté de se construire ou de se réinventer.

L'une de nos motivations est la (re)mise en mouvement au travers de projets citoyens de volontariat et/ou de bénévolat. Ainsi, une journée est consacrée à la présentation des projets des associations Vie féminine, Service civil international (SCI) et Singa. Cette journée confronte les participants à d'autres expériences, comme la participation à un projet comme bénévole. L'engagement solidaire ou la participation citoyenne permettent, selon nous, de forger la citoyenneté.

Nous proposons également aux personnes en recherche de formation ou d'emploi un suivi « à la demande » par le service Travail, équivalences et formations (TEF).



Moment d'échange lors d'un atelier de citoyenneté, en mai 2018.

© Déborah Gigliotti

Des ateliers créatifs et artistiques avec l'association Ulysse

Notre partenariat avec l'asbl Ulysse nous a permis de continuer à proposer en 2018 notre atelier classique de 60 heures avec un atelier créatif et artistique de 25 heures. Cet atelier artistique constitue un stimulus important pour se mettre ou se remettre en mouvement. Il rappelle que les individus ont en eux-mêmes des ressources importantes pour revoir et recréer leur stratégie de vie, pour « se penser autrement », en saisissant le moment présent.

Passer par une ouverture créatrice est pour nous une façon de mettre en parallèle une forme de revalorisation de soi et de ses compétences. Elle fait émerger des savoir-faire, renforce l'estime de soi, dynamise la capacité d'apprendre, révèle un regard sur soi et sur le monde. Cette découverte du potentiel créatif qui existe en chacun de nous et la poursuite d'un travail personnel et collectif sur la connaissance de soi en relation au monde qui nous entoure sont autant d'invitations à se percevoir comme des « êtres en mouvement », dont l'identité se construit et se reconstruit sans cesse, au fil du temps, des expériences et des rencontres.

LA CITATION

”

« On oublie souvent que la plupart des individus émigrent parce qu'ils ne peuvent faire autrement. »

Sebastião Salgado, photographe, dans « Exodes » (2016)

Une méthode interactive et des expériences qui s'échangent

Les ateliers citoyens se nourrissent d'une multitude d'outils. L'exposition « Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui »⁵ permet, dans le cadre de l'histoire des migrations, d'aborder les idées préconçues à propos de l'immigration. Elle montre combien la réalité des émigrants belges d'hier fait écho aux préjugés subis aujourd'hui par les immigrés.

Les ateliers citoyens s'insèrent dans une démarche de réflexion prospective : à travers l'Histoire, un grand nombre de Belges se sont exilés. Certains fuyaient la guerre, d'autres les persécutions, d'autres encore la misère. Qui étaient ces émigrants belges ? Pourquoi ont-ils tout quitté ? Comment ont-ils été accueillis dans les pays où ils se sont installés ? Ces questions s'articulent avec une réflexion sur la citoyenneté : ce n'est pas seulement le rapport à l'autre ; c'est aussi une réflexion sur ce qui fait l'identité du pays d'accueil, qui peut lui-même être ou avoir été pays d'émigration et de migrations internes comme la Belgique.

La présentation sur le droit du vote et son histoire proposée par l'association bruxelloise Objectif nous a servi de base pour repenser et renouveler notre animation. Parmi nos participants, un nombre important de personnes ne remplissaient pas les critères pour s'inscrire sur les listes électorales, d'autres n'en voyaient pas l'intérêt, d'autres, encore, en étaient empêchés car ils étaient sans-papiers.

À travers une approche interculturelle, nous questionnons les participants sur leurs expériences de vote en général, et sur l'évolution du droit de vote dans le temps, en Belgique. Au-delà du droit de vote, les participants sont invités à réfléchir à la citoyenneté et la participation citoyenne, notre objectif pédagogique étant de montrer que l'on peut exprimer sa voix et agir dans des contextes différents, au-delà du seul contexte politique, en s'engageant dans l'associatif, les comités de quartier, les groupe de parents, ou en participant à des actions collectives.

PERSPECTIVES

En 2019, nous proposerons aux participants des pistes d'actions qui leur permettront de s'impliquer autrement en tant que personnes habitant la même « cité ». Nous réfléchissons à un partenariat plus stable avec l'association Habitat & Rénovation, pour pouvoir développer davantage les aspects liés à la participation citoyenne active. Nous ajouterons également des modules portant sur une consommation plus responsable. Nous avons en outre pour projet d'inviter des responsables politiques à nos ateliers, pour débattre de la citoyenneté avec les participants.

Par ailleurs, à la demande des autorités bruxelloises, nous poursuivons deux ateliers de 50h (financés par la Cohésion sociale 2018 et 2019) afin de contribuer à l'absorption de la forte demande de participation des personnes cherchant à acquérir la nationalité belge.

L'ÉQUIPE

Raymonde Alexander et Sara Effer sont les deux formatrices des ateliers citoyens. Passées par le CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle), elles ont une motivation et un dévouement sans limites, ce qui fait d'elles une équipe à toute épreuve, sur tous les fronts.

Violaine Weissman et Kossi Edem Gayakpa sont venus prêter main forte à l'équipe au cours de l'été 2018.

ACTIVITÉS

- ★ Animation de quatre modules courts (60 heures) en français pour adultes issus de pays tiers hors UE, à raison de quatre matinées par semaine
- ★ Animation de deux modules « longs » de 85 heures en français pour adultes issus de pays tiers hors UE, à raison de trois journées entières par semaine, en collaboration avec l'asbl Ulysse.
- ★ Animation de deux ateliers d'été de 50 heures pour les personnes hors UE ayant séjourné plus de cinq ans en Belgique.
- ★ Accueil et suivi de trois stagiaires formées à l'approche interculturelle.

5 Exposition réalisée par le CIRÉ en collaboration avec le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) sur base sur l'ouvrage « Les émigrants belges », sous la direction d'Anne Morelli.

L'apprentissage du français dans un contexte en forte évolution

En 2018, le CIRÉ a continué d'offrir des cours de français langue étrangère (FLE) à des personnes d'origine non-européenne et débutantes en français. Cette année a été marquée par la modification du décret de cohésion sociale et par la consolidation progressive du parcours d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise⁶. Notre priorité : travailler au quotidien, et avec nos participants, à la qualité de nos formations, mais également prendre part de manière proactive et en coordination avec de nombreux acteurs aux espaces de débat.

CONTEXTE

Le contexte institutionnel bruxellois reste en évolution avec, d'une part, deux décrets⁷ en chantier concernant l'organisation du parcours d'accueil des primo-arrivants et, d'autre part, la modification du décret et de l'arrêté d'exécution de cohésion sociale⁸. Nous avons participé activement aux travaux des instances de consultation sur ces différents textes qui nous concernent en tant qu'acteur bruxellois du secteur de l'enseignement du FLE.

Mais le cœur de notre action reste le travail quotidien avec nos participants, qu'ils nous soient envoyés par les bureaux d'accueil ou qu'ils viennent se présenter à nos séances d'inscription.

ACTIONS

Les cours de français au cœur de notre action

Grâce à l'appui de volontaires et à une équipe de sept salariés, les cours s'organisent en quatre horaires distincts, avec chaque fois trois groupes en parallèle.

Dans le cadre du parcours d'accueil pour primo-arrivants, les cours sont donnés en horaire décalé, en soirée, les lundis et mercredis ainsi qu'un vendredi par mois. Nous adaptons cet horaire d'année en année, selon les leçons que nous tirons de notre expérience.

Dans le cadre du programme de cohésion sociale et d'éducation permanente, nous continuons à proposer des cours en journée, quatre jours par semaine. Des volontaires donnent les cours des mardi et jeudi, en soirée.

Les inscriptions ont eu lieu en janvier, avril et septembre. En août, nous avons organisé un atelier d'expression avec des participants qui étaient déjà actifs au CIRÉ et n'avaient donc pas ouvert de procédure d'inscription.

LE TÉMOIGNAGE

« Je voulais juste être une fille. J'aime jouer de la batterie, chanter et faire de la poésie, regarder la lune, c'est mon inspiration. Je suis lesbienne et je fais de mon monde un arc-en-ciel coloré, comme le soleil qui brille sur l'iris. J'avais des rêves et sur ma moto, je suis sortie pour me battre pour eux. Mais une nuit, ma moto s'est renversée et mes rêves se sont terminés. Ce qui reste de moi maintenant, c'est d'être une fille qui chante, derrière son sourire que tout le monde aime. »

V., apprenante au CIRÉ, lors d'un atelier d'écriture libre en mai 2018

6 Pour rappel, aux yeux de la loi, un primo-arrivant est un non-Belge inscrit au registre des étrangers d'une commune depuis moins de 3 ans et ayant un titre de séjour valide plus de 3 mois.

7 Ordonnance relative à l'obligation des parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale (11 mai 2017-MB du 30 mai 2017) de la Commission communautaire commune (COCOM) et l'arrêté modifiant les arrêtés d'exécution et de programmation relatifs au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

8 Décret relatif à la cohésion sociale et Avant-projet d'arrêté d'exécution du décret relatif à la cohésion sociale (COCOF).



De leur propre initiative et portés par leur enthousiasme, des participants ont écrit, mis en scène et joué une pièce de théâtre intitulée « L'invitation », le 30 mars, devant un public composé d'anciens apprenants et de travailleurs du CIRÉ.

© CIRÉ asbl

Une réflexion pédagogique, des ateliers d'écriture libre et d'expression

En août, nos journées pédagogiques, qui sont des espaces d'apprentissage et de travail collectif, ont porté sur l'enseignement de l'alphabet latin pour ceux dont ce n'est pas l'alphabet de départ, ainsi que sur l'impact du redoublement sur les processus d'apprentissage, les avantages et difficultés de la diversité culturelle dans un groupe, les contenus des ateliers de citoyenneté au cœur du cours de français et la construction collective des évaluations formatives, qui ont lieu deux fois par an.

L'équipe, qui s'était formée à la méthode ECLER⁹ en 2017, a organisé cette année les premiers ateliers d'écriture libre. Pendant une heure et demie, les participants ont pu s'exprimer librement par écrit, expérimentant ainsi une situation de communication authentique.

Pour ce mois d'août, un collègue a proposé un atelier d'expression baptisé « Le français c'est "presque" facile », destiné aux participants du mois de juin qui avaient un niveau de français suffisant. Découverte de musique française, visites d'espaces culturels et espaces de dialogue se sont enchaînés du 6 au 24 août.

Evolution du dialogue entre opérateurs linguistiques du parcours d'accueil

Le dialogue avec les treize autres opérateurs linguistiques¹⁰ a évolué vers des sujets liés à la qualité du travail, comme par exemple les conséquences du caractère obligatoire du parcours sur le travail de formation, la longueur requise des modules ou encore la définition des filières FLE A et FLE B¹¹. Les conclusions ont été traduites en recommandations pour les différents textes légaux en procédure d'approbation.

Quelque 169 modules de FLE pour tous publics confondus (scolarisés ou non scolarisés) ont été finalisés en 2018 par les 14 opérateurs linguistiques du parcours d'accueil, dont le CIRÉ. Pour rappel, nous donnons au CIRÉ des cours dans les filières FLE A et FLE B. L'animation pédagogique¹² coordonnée par l'opérateur linguistique PROFORAL a conclu en juin le travail collectif de création d'évaluations de fin de module. Nous y avons participé dans la mesure de nos possibilités et avons utilisé ces évaluations avec nos participants en juin.

¹⁰ Dans le cadre des réunions mensuelles de coordination animées par le CBAI dans sa mission de centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS), avec la COCOF et les bureaux d'accueil pour les primo-arrivants (BAPA) et d'autres réunions organisées entre opérateurs linguistiques.

¹¹ Filière FLE A, public avec l'équivalent du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur), Filière FLE B, public avec études supérieures.

¹² Animation Pédagogique d'Opérateurs Linguistiques du Parcours Primo Arrivant (APOLPA).

⁹ Ecrire, Communiquer, Lire, Exprimer, Réfléchir. Pour en savoir plus : http://www.collectif-alpha.be/IMG/pdf/Biblio_Atelier_ECLER.pdf

Nous avons eu 83 inscrits à nos cours par les bureaux d'accueil, une augmentation par rapport à l'année précédente. Nous nous rapprochons d'une situation d'inscriptions complètes par module sans l'avoir encore pleinement atteinte, mais le pourcentage de personnes qui ne se présentent pas en horaire décalé reste important, tant dans nos cours que dans l'ensemble du réseau¹³. Les modules en horaire décalés continuent en effet à être moins demandés.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'arrêté modifiant le parcours d'accueil est dans sa phase finale d'approbation. Il reprend une grande partie des recommandations émises. Nous allons devoir, dans un futur proche, réfléchir à l'adaptation de notre offre à la lumière des nouvelles possibilités.

Dialogue de cohésion sociale

Notre travail s'inscrit dans la priorité de cohésion sociale de « l'apprentissage du français en tant que citoyen actif ». Comme expliqué dans des rapports antérieurs, l'offre de cours de FLE est complexe à Bruxelles. Différentes initiatives ont vu le jour pour créer des outils sur internet¹⁴, mais également pour créer des procédures de centralisation de l'offre. Le CRÉDAF-Lire et Écrire¹⁵ a travaillé sur un outil commun qui reprend l'offre des opérateurs d'alpha-FLE. Nous avons également rédigé un outil pour orienter les accompagnateurs de nos participants (familles, travailleurs sociaux, volontaires) dans la recherche de cours de français.

Pour notre part, nous avons été attentifs à ce que l'orientation du public et la formation continue dans le secteur du FLE scolarisé soit repris dans les missions du CRÉDAF, sachant qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'espace de formation continue pour les formateurs en FLE scolarisé.

Au moment de la rédaction de ce rapport, qui coïncide avec la relecture de l'arrêté d'application du décret de cohésion sociale, nous restons préoccupés par l'absence de certitude sur le sujet.

PAYS D'ORIGINE DES PARTICIPANTS

Les pays d'origine les plus représentés parmi nos apprenants en 2018 étaient l'Inde et la Syrie pour le public en provenance des BAPA, le Brésil et la Colombie pour le public qui se présente spontanément au CIRÉ.

Voici les dix pays les plus représentés (en quantité de personnes) tous publics confondus :

Brésil	95
Colombie	48
Syrie	37
Inde	24
Pérou	20
Philippines	20
Salvador	18
Venezuela	13
Albanie	11
Palestine	10

Le taux d'abandon des cours de cohésion sociale est de l'ordre des 21% (maladies, travail, déménagement, retour au pays, enfermement, grossesses...) mais de 40 % dans les cours du parcours d'accueil. Dans ce dernier cas, il s'agit sans doute des conséquences d'un délai d'attente entre l'inscription dans le bureau d'accueil et le début des cours dans notre service.

429

C'est le nombre de personnes qui se sont inscrites aux cours de français du CIRÉ en 2018. Nos apprenants viennent de 52 pays différents. 346 personnes se sont présentées dans nos bureaux pour les cours de cohésion sociale et 83 ont été inscrites dans les bureaux d'accueil pour primo-arrivants. Les femmes sont sensiblement plus nombreuses que les hommes dans le public qui se présente au CIRÉ (56%), tandis qu'elles sont en minorité parmi le public envoyé par les BAPA (26%).

13 26% (FLE B) et 28% (FLE A) sur tout le réseau selon les chiffres présentés par la COCOF en réunion du 27/02/19.

14 BruxellesFLE.be, par exemple, est une plateforme d'échange de pratiques et d'informations sur l'enseignement du FLE à Bruxelles et ailleurs. Disponible en ligne : www.bruxellesfle.be

15 Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'Apprentissage du Français pour Adultes – Lire et Écrire Bruxelles-CRÉDAF mandaté en 2010.

PERSPECTIVES

Au niveau pédagogique, nous continuerons le travail collectif sur le lien entre citoyenneté et enseignement du FLE, en construisant des séquences pédagogiques en ce sens.

Dans notre travail avec un public de plus en plus précarisé et avec des personnes ayant des difficultés d'apprentissage, nous nous efforcerons de penser des activités de remédiation ou de soutien à l'apprentissage de l'alphabet latin, mais tâcherons aussi de développer les liens avec des associations de nos communes proches, Ixelles et Etterbeek.

En termes d'éducation permanente, nous avancerons en 2019 dans une réflexion-action pour atteindre une plus grande implication des participants dans la vie de notre service.

Dès l'approbation de l'arrêté modifiant le parcours d'accueil, nous devons repenser notre offre de cours dans ce cadre et évaluer la possibilité de l'élargir... ou pas.

L'ÉQUIPE

Brigitte Willame assume la coordination de l'école.

Aurélien Dupuis, Melissa El Mekki, Kossi Edem Gayapka et Céline Gerlage forment les trois groupes du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

Mathilde Chevrant, Michel Dechamps, Ciré Dioum, Nathalie Gillard et Bozidar Rerecik forment les six groupes dans le cadre du programme de cohésion sociale, en journée.

Florence Carion, Geneviève Clerbaux, Sophie Grenier et Pierre Van Nuffel prennent en charge les trois groupes dans le cadre du programme de cohésion sociale, en horaire décalé.

PUBLICATIONS

★ « Trouver un cours de FLE à Bruxelles », décembre 2018

ACTIVITÉS

Excursions

- ★ Visite de la ville de Liège, le 4 mai 2018
- ★ Visite de la ville d'Ostende, le 25 juin 2019
- ★ Visite du site du lion de Waterloo, le 26 octobre 2018

Ateliers d'expression écrite et orale

- ★ Trois ateliers ECLER (expression écrite libre), en mai, juin et novembre
- ★ Atelier d'expression « Le français c'est "presque" facile », du 6 au 24 août

Animations, culture et participation de la vie du quartier (soutien du programme article 27)

- ★ Visite du Bip, la maison de la région Bruxelloise, le 23 février 2018
- ★ Visite du Musée des Instruments de Musique, le 23 février et le 24 mai 2018
- ★ Visite de la Grand Place de Bruxelles et du Musée Mode & Dentelle, le 16 mars 2018
- ★ Visite de la Fonderie, le Musée bruxellois des Industries et du Travail, le 16 mars 2018
- ★ Atelier cuisine avec les participants du Maître Mot, de la maison médicale Maelbeek, le 27 avril 2018
- ★ Ducasse de la place de Theux avec le monde associatif d'Etterbeek, le 29 avril 2018
- ★ Fête de fin d'année scolaire, le 26 juin 2018
- ★ Tournage dans nos cours du film documentaire « Classe 3 », par Benjamin Durand, réalisateur au GSARA, en juin 2018
- ★ Sessions d'informations sur l'accès au séjour et les droits au travail en arabe et espagnol respectivement, le 18 octobre et le 14 novembre 2018
- ★ Projection du film documentaire « Classe 3 » devant les anciens apprenants du CIRÉ et les participants actuels, le 6 novembre 2018
- ★ Projection du film documentaire « Classe 3 » à la maison de quartier Chambéry, avec l'intervention de nos formateurs, les 9 et 11 novembre 2018
- ★ Sortie au Cirque Bouglione, les 23 et 30 novembre 2018
- ★ Fête de fin d'année, animations diverses, le 20 décembre 2018

Aider à trouver un logement, même quand les revenus sont limités

Depuis plusieurs années, le service Logement du CIRÉ développe des projets collectifs et solidaires afin de permettre à des personnes d'origine étrangère de devenir propriétaires d'un logement décent. En 2018, nous avons mis l'accent sur la préparation des ménages et sur la copropriété. Des changements pour mieux les « armer » face à un marché de l'immobilier toujours plus exigeant : on n'est pas propriétaire du jour au lendemain, on le devient.

ACTIONS

Fin de trois projets de Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS)

En 2018, trois GECS ont été clôturés : à Forest, Etterbeek et Liège. Au total, 20 familles auront pu acheter un logement grâce à ces projets. Les partenaires du projet liégeois réfléchissent à constituer un second groupe avec une formule plus adaptée à la réalité wallonne. À Bruxelles, l'asbl Habitat et Humanisme gère encore un GECS en fin de parcours et se prépare à lancer son quatrième groupe. Nous avons assumé l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement individuel de sept familles participant à ces groupes.

Coordination des GECS

Comme les années précédentes, nous avons continué en 2018 à échanger sur nos pratiques et expériences avec les partenaires des groupes existants. Nous avons également proposé des séances d'information, notamment sur la copropriété.

212

C'est le nombre de personnes inscrites aux dix séances d'information que nous avons organisées en 2018, en amont du lancement du nouveau GECS.

Mise en route d'un nouveau modèle de GECS

Au terme d'une profonde réflexion en équipe et d'une évaluation des résultats des groupes précédents, nous avons décidé de reprendre les choses en main et de lancer une nouvelle formule de GECS, entièrement gérée et suivie par notre service. Ce nouveau GECS a débuté en janvier 2018. À la différence des autres, il est continu, adapté au rythme des ménages et se déroule en quatre phases.

D'abord, la phase d'information et d'inscription, qui permet aux ménages intéressés de prendre connaissance du projet. Le ménage décide, suite à un entretien individuel, d'un montant qu'il souhaite épargner pour arriver à une somme proche de celle dont il aurait besoin en cas d'achat d'un logement. Dix séances d'information collectives ont été organisées cette année, pour un total de 165 participants. 77 personnes ont sollicité un entretien individuel et 66 ont effectivement commencé à épargner. La deuxième phase est celle de la préparation. Le ménage est invité à suivre cinq formations qui lui permettront d'avoir une vue d'ensemble de son parcours d'achat ; ces formations portent par exemple sur la gestion d'un budget ou sur la recherche et la visite d'un logement. Cette année, 26 ménages ont entamé ce premier cycle. Suit la troisième phase, celle de l'action, qui voit la concrétisation du projet d'achat. C'est à ce moment-là que les ménages commencent à contribuer à l'épargne collective. Il est prévu que le premier groupe démarre en février 2019. Finalement vient la quatrième étape, celle du « post-achat » : les ménages sont alors orientés vers un accompagnement par rapport aux modalités en cas de travaux.

Des volontaires pour épauler les familles du nouveau GECS

Pour appuyer l'équipe dans l'accompagnement des membres du nouveau GECS durant le processus d'acquisition, nous avons lancé un appel à volontaires. Une dizaine de personnes ont été reçues en entretien afin d'évaluer l'adéquation entre leurs motivations, leurs envies, leurs disponibilités et les besoins du projet. Au final, trois personnes se sont engagées à participer au projet à partir de février 2019. Des interventions seront organisées régulièrement afin d'échanger, de réfléchir et d'améliorer leurs pratiques en matière d'accompagnement ainsi que pour souder l'équipe.



Début janvier, les dernières familles ont été sélectionnées pour acheter un logement dans le cadre du projet CLT « Arc-en-ciel ».

© CIRÉ asbl

Lancement de la campagne « Une brique dans le cœur »

En automne 2018, nous avons lancé la campagne « Une brique dans le cœur », qui vise à mettre en relation des personnes qui souhaitent vendre leur bien avec des candidats-acquéreurs issus des groupes d'épargne. Diffusée sur le site du CIRÉ et sur les réseaux sociaux, la campagne a également été relayée par nos partenaires des GECS. Elle inclut le témoignage d'un vendeur solidaire et de la famille ayant acquis son bien dans le cadre d'un GECS. Un vendeur nous a contacté à la fin de l'année pour proposer son logement.

Acheter un logement ancien ou neuf ?

Les projets initiés par Citydev, l'ancienne Société de Développement pour la Région bruxelloise, offrent l'opportunité à notre public de s'installer dans des quartiers voués à une évolution urbaine positive. En 2018, sept familles ont ainsi pu acheter sur plan dans le cadre de ces projets. Nous attirons cependant leur attention sur les montants des charges de copropriété et du précompte immobilier qui sont, en général, plus importants que pour un logement ancien.

Des outils de partage

Il y a plusieurs années, nous avons mis en place un outil de partage de documents pédagogiques sur la plateforme « Owncloud », accessible à nos partenaires, que nous avons continué d'alimenter en 2018. Cette année, nous avons également réalisé une série de sept capsules vidéo sur la copropriété.

Le projet pilote d'achat collectif « Rue du Jardinier »

En 2016, quatre familles se sont lancées, ensemble, dans un projet de rénovation d'un bâtiment à Molenbeek. La copropriété fonctionne difficilement et nous avons dû intervenir avec un expert. Il n'est pas aisé d'agir quand la volonté de bien gérer son immeuble est faible de la part des copropriétaires.

Participation aux Community Land Trust de Bruxelles (CLTB)

Nous continuons à participer en tant que partenaires à l'accompagnement de deux projets et avons fait partie, en 2018, du Conseil d'Administration de la Fondation d'Utilité Publique.

Le groupe-projet CLT « Arc-en-ciel »

Pour le plus grand bonheur des familles, en 2018, le projet « Arc-en-ciel » a enfin pris de la vitesse : le chantier a démarré en janvier, les huit dernières familles ont complété leur participation au groupe d'épargne et les dossiers ont été mis à jour en vue de l'ouverture de crédits en 2019. Un accent particulier a été mis sur la copropriété. Une tâche difficile, d'autant qu'il s'agit d'un bâtiment passif de 32 logements, doté d'équipements de haute technicité. Un engagement est pris entre les partenaires pour assurer le suivi de ce projet pendant deux ans après l'emménagement des familles. Pour rappel, ce projet est coordonné par le CLTB et mené en partenariat avec le CIRÉ et la Maison de quartier Bonnevie.

Le groupe-projet CLT « Lumière du Nord »

« Lumière du Nord » est un projet de construction de quinze logements à la Chaussée d'Anvers, en partenariat entre le CLTB, le Fonds du Logement bruxellois et Bruxelles Environnement. Le CIRÉ assure l'accompagnement des familles. Ce projet a connu des difficultés en 2018, avec des conséquences importantes sur sa mise en route. Les huit familles déjà engagées ont cependant continué leur épargne. Nous les avons réunies à deux reprises et revues individuellement. Pour 2019, elles seront réorientées vers d'autres projets CLT.

L'octroi de prêts pour des garanties locatives

En 2018, nous avons constaté une baisse des demandes de prêts pour des garanties locatives, suite notamment à la création du Fonds Brugal, qui répond à de nombreuses demandes. Nous avons octroyé huit garanties via Convivial, Aide aux Personnes Déplacées et MentorEscale, dont cinq à des mineurs (avec tuteur) qui ne remplissaient pas les conditions d'accès au Fonds du Logement ou qui se sont installés en dehors de Bruxelles. Le projet avec la Fondation Roi Baudouin, financé en 2017 pour un an, a été finalisé mi-2018. Une possibilité de collaboration a été initiée avec CREDAL. Cette piste sera développée en 2019.

Porter nos revendications en matière de droit au logement

Depuis plusieurs années, le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) et de son conseil d'administration. Cette plate-forme continue sa lutte pour un logement décent et abordable pour les familles à faibles revenus.

PERSPECTIVES

En 2019, nous continuerons à développer la nouvelle formule de GECS ; le premier groupe passera à l'action en février, le deuxième groupe passera à la phase préparatoire en septembre. Six séances d'information sont prévues. Nous intégrerons, préparerons, suivrons et accroîtrons le groupe de volontaires qui accompagnera les familles. Notre service participera également à l'évaluation des deux GECS qui se clôtureront, à savoir les groupes d'Habitat et Humanisme et de Liège, et poursuivrons l'accompagnement de ceux qui commenceront en 2019. Nous continuerons d'accompagner l'épargne individuelle des ménages qui ne sont pas encore prêts à se lancer dans un GECS. Notre service tâchera également de pérenniser la campagne « Une brique dans le cœur », afin d'attirer des vendeurs solidaires pour nos candidats acquéreurs.

Nous procéderons à une évaluation du projet-pilote d'achat collectif « Rue du Jardinier » et continuerons à appuyer la gestion de la copropriété. Nous poursuivrons d'ailleurs notre travail sur le thème de la copropriété, afin de venir en aide aux petits immeubles ou encore collaborer à la mise en place de la copropriété dans de nouveaux projets.

Notre service poursuivra son engagement auprès du CLTB, tant au sein des deux groupes-projets que nous suivons, qu'au niveau institutionnel. Un nouveau projet se profile également avec le Fonds du Logement pour l'accompagnement de familles dans le but de les préparer à intégrer un futur projet à Molenbeek.

Nous poursuivons également, notamment via notre participation au RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement.

Enfin, nous tâcherons d'adapter davantage l'intervention du fonds de garanties locatives du CIRÉ et poursuivons l'idée d'une collaboration avec CREDAL dans ce domaine.

LE TÉMOIGNAGE

« Avant d'entrer dans le projet GECS, j'avais fort peur de me lancer dans l'achat. Maintenant, je me sens rassurée, l'équipe est présente pour moi et je suis très motivée. Durant la phase préparatoire, j'ai beaucoup appris, je suis plus confiante et efficace. Et je me dis aussi que j'aurais dû commencer plus tôt l'épargne. »

Une participante lors de l'évaluation de la phase préparatoire du GECS du CIRÉ, qui s'est déroulée de septembre à décembre 2018

L'ÉQUIPE

Maria-Elvira Ayalde est la coordinatrice du service Logement depuis quelques années.

Gilles Grossen a remplacé successivement deux collègues pendant leurs congés de maternité. Il a travaillé sur le développement du nouveau GECS et a animé quelques ateliers d'information et de formation.

Géraldine Moureau a travaillé sur le projet d'achat collectif « Rue du Jardinier » et est la référente pour la phase action du nouveau GECS, qui commencera en 2019.

Caroline Nsenda a travaillé sur le projet « Lumière du Nord », s'est chargé de la mise en place de l'équipe de volontaires et de la campagne « Une brique dans le cœur ». Elle est référente pour la phase préparatoire du nouveau GECS et a apporté son soutien au projet garanties locatives financé par la Fondation Roi Baudouin.

Valérie Peiremans travaille sur le projet CLT « Arc en Ciel », sur la copropriété en général et sur l'organisation de la phase information et épargne du nouveau GECS.

Joëlle Pire s'occupe du Fonds de garanties locatives.

PUBLICATIONS

- ★ « Bien se préparer pour acheter un logement », novembre 2018
- ★ « La copropriété », sept capsules vidéo publiées en septembre 2018 : « J'achète dans une copropriété », « C'est quoi une copropriété ? », « Qui décide dans une copropriété ? », « Qui nous aide à gérer une copropriété ? », « Qui paye et combien ça coûte de vivre en copropriété ? », « Comment ça se passe quand il faut faire des travaux ? » et « Comment se passe la vie en copropriété ? ».

ACTIVITÉS

Actions

- ★ Mise en place de la nouvelle formule GECS coordonnée par le CIRÉ
- ★ Organisation et animation de dix séances d'information sur le projet de nouveau GECS, avec la participation de 165 personnes
- ★ Lancement de la campagne « Une brique dans le cœur »
- ★ Engagement de trois volontaires pour l'accompagnement des familles du nouveau GECS
- ★ Réalisation de 77 entretiens dans le cadre du nouveau GECS
- ★ Réalisation de 26 entretiens d'aide à la constitution d'un bilan du Fonds du Logement bruxellois
- ★ Accompagnement de quatre groupes d'épargne (Forest, Etterbeek, Habitat et Humanisme et Liège) et suivi individuel de sept familles dans ces groupes
- ★ Animation de la coordination des groupes d'épargne et mise en place de trois formations
- ★ Organisation de deux séances d'information sur la copropriété avec la participation d'un expert : « Les modifications de la loi sur la copropriété » et « La comptabilité des petites copropriétés »
- ★ Continuation du projet PEPS (épargne préparatoire)
- ★ Six séances sur le thème du logement (notamment sur la location) lors des ateliers citoyens organisés par le CIRÉ
- ★ Participation aux activités du Community Land Trust de Bruxelles et au CA de la Fondation d'utilité publique
- ★ Accompagnement du groupe-projet CLTB « Arc-en-ciel » et suivi individuel des 32 familles en partenariat avec le CLTB et la Maison de quartier Bonnevie.
- ★ Accompagnement du groupe-projet CLTB « Lumière du Nord »
- ★ Animation d'une séance de formation adressée aux candidats acheteurs du CLT, sur les thèmes de la propriété en dehors du CLT
- ★ Suivi avec l'intervention d'un expert pour la gestion de la copropriété dans le projet d'achat collectif de la rue du Jardinier à Molenbeek
- ★ Octroi de huit prêts pour garanties locatives et libération de huit comptes bloqués
- ★ Contact et ébauche d'un futur projet pour la constitution de garanties locatives avec CREDAL
- ★ Contact et réflexion sur un futur projet d'accompagnement des familles avec le Fonds du Logement Bruxellois

Accompagner les personnes migrantes dans la reconnaissance de leurs acquis à l'étranger

Le service Travail, Equivalences et Formation (TEF) a, en 2018, renforcé ses activités d'information et d'accompagnement aux équivalences de diplômes. Il a par ailleurs déployé de nouveaux efforts en direction des professionnels du secteur, en diversifiant son offre de formation ainsi qu'en allant à la rencontre des CPAS (Centre public d'action sociale) bruxellois. Il s'est enfin employé à visibiliser ses constats de terrain à travers l'organisation d'un cycle de midi-conférences.

CONTEXTE

Le service TEF du CIRÉ se donne pour objectif de contribuer à l'intégration des personnes migrantes sur le marché de l'emploi, en les accompagnant dans la valorisation de leurs acquis étrangers ainsi que dans leur accès aux permis de travail. L'accompagnement proposé peut prendre la forme de séances collectives et/ou d'entretiens individuels, toujours dans le respect du projet professionnel de la personne.

Fort d'une longue expérience, le service TEF s'efforce par ailleurs de partager son expertise auprès des professionnels du secteur, de manière à outiller au mieux ces derniers et à toucher un maximum de personnes. Enfin, il veille à faire part de ses constats et recommandations au monde politique et institutionnel, en vue de faire évoluer le cadre réglementaire et pratique de l'intégration des étrangers sur le marché du travail belge.

La mise à l'emploi des étrangers, tout particulièrement ceux originaires de pays hors Union européenne, est un réel défi qui comporte plusieurs variantes, notamment l'équivalence de diplôme et la reconnaissance de tous leurs acquis obtenus en dehors de la Belgique. Ce constat a été confirmé en 2018 par des acteurs importants comme Actiris¹⁶, le Conseil

supérieur de l'emploi¹⁷ et Unia¹⁸. Une importance dont le Ministre de l'Emploi bruxellois, mais aussi de nombreux acteurs à travers la Belgique, ont bien pris la mesure, au vu des déclarations publiques, des sollicitations adressées à notre service et, enfin, de la reconduction et du renforcement de notre partenariat avec Actiris.

ACTIONS

Un service renforcé, des activités intensifiées

L'année 2018 a notamment été marquée par l'arrivée d'un quatrième collaborateur au sein du service, grâce à l'accroissement de nos activités dans le cadre du renouvellement de notre convention « Équivalences » avec Actiris pour une durée de cinq années.

Nous avons ainsi pu intensifier notre présence dans les ateliers citoyens et le parcours d'intégration bruxellois. Nous avons également donné plus de séances d'informations, ce qui nous a permis de toucher plus de 1.000 personnes sur la question des équivalences de diplôme et/ou des autres voies de valorisation des acquis étrangers.

De plus, cette année, plus de 1.000 personnes ont pu bénéficier de l'accompagnement individuel du service TEF en la matière, soit lors de nos permanences bihebdomadaires destinées aux demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris, soit lors d'un rendez-vous. Toute personne, quel que soit son statut, peut en principe bénéficier de l'accompagnement de notre service en matière d'équivalences de diplôme.

¹⁶ Plus de 40% des chercheurs d'emploi inoccupés à Bruxelles ont un parcours d'études réalisé à l'étranger qui n'a pas d'équivalence en Belgique. Pour en savoir plus : « Évolution du marché de l'emploi bruxellois » par l'Observatoire bruxellois de l'emploi, disponible en ligne : <http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/fr/RMO1-2018.pdf>

¹⁷ Il existe un important écart entre le taux d'emploi des personnes nées en Belgique (environ 70%) et celui des personnes de nationalité non-européenne (environ 50%). Pour en savoir plus : « Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique » par le Conseil Supérieur de l'Emploi, disponible en ligne : <http://www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=47943>

¹⁸ La nationalité est un facteur déterminant dans les chances d'obtenir un emploi. Pour en savoir plus : « Troisième Monitoring socioéconomique : Marché du travail et origine » par Unia et le Service public fédéral Emploi, Travail & Concertation sociale, disponible en ligne : <http://www.emploi.belgique.be/MonitoringSocEc2017/>



Les 23 et 24 novembre, le service TEF était au salon SIEP (Service d'information sur les études et les professions), à Bruxelles, pour répondre aux questions de personnes de tous âges et de tous horizons sur les équivalences de diplômes.

© CIRÉ asbl

Développement des alternatives

Cette année, une place de plus en plus importante a été donnée aux alternatives aux équivalences de diplômes, c'est-à-dire aux autres pistes permettant de valoriser des acquis étrangers. Ces pistes concernent les personnes dont les qualifications n'ont pas été acquises via un parcours d'études ainsi que celles n'étant pas parvenues à faire reconnaître leur diplôme.

Nous avons consacré davantage de temps à ces pistes lors de nos interventions dans le cadre des ateliers citoyens et du parcours d'intégration. Nous avons également noué un partenariat avec la Cité des Métiers, ce qui nous a permis d'instaurer des séances d'information spécifiquement consacrées à ces alternatives. Le succès grandissant de celles-ci et la reconduction du partenariat pour 2019 confirment la pertinence d'une telle offre et l'existence d'une réelle demande au sein du public cible.

Sensibilisation et formation des professionnels

Le CIRÉ a pour tradition de partager son expertise, de manière à transmettre ses enseignements et réflexes à l'ensemble de ses partenaires et, à travers eux, d'en faire profiter le plus large nombre de personnes migrantes.

C'est dans cet esprit que, en 2018, nous avons sensiblement augmenté le nombre de séances de sensibilisation et de formation à destination des professionnels du secteur (travailleurs sociaux, conseillers emploi, accompagnateurs en insertion socio-professionnelle, etc.) et touché un total de 303 personnes (contre 186 en 2017). Nous avons également diversifié notre offre en proposant, en plus des séances généralistes, des séances spécifiquement axées sur les alternatives et d'autres permettant d'approfondir la matière ou de se mettre en situation.

Enfin et surtout, nous avons amorcé une campagne à destination des cellules ISP (insertion socio-professionnelle) des CPAS bruxellois. Notre objectif : partager nos connaissances en la matière avec ces interlocuteurs de première ligne pour une part significative de notre public et promouvoir davantage de collaboration entre nos services respectifs, afin de permettre un meilleur accès aux équivalences.

Et les retours sont positifs : près de 90% des participants à nos formations ont indiqué être satisfaits quant à leur qualité, à leur contenu et à notre méthode.

Rendre visibles nos constats

Le service TEF étant actif depuis de longues années sur les questions relatives à la valorisation des acquis étrangers, mais aussi à l'accès aux études ainsi qu'au marché du travail belge, il a une bonne vision d'ensemble des défis et obstacles rencontrés par les personnes concernées. C'est pourquoi nous nous sommes lancés, fin 2017, dans l'organisation d'un cycle de midi-conférences, qui nous permettent de mettre en lumière nos constats, toujours dans l'idée d'explorer la question des possibilités de participation économique à la société belge pour les personnes migrantes. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2018, comme l'accès aux études supérieures pour les étrangers, la reconnaissance des qualifications en l'absence de diplôme ou la reconnaissance professionnelle. Chacune de ces midi-conférences a été suivie d'une publication synthétisant la problématique et ses enjeux.

Le service TEF du CIRÉ s'est par ailleurs employé à rencontrer les deux services compétents en matière d'équivalences au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière à leur faire part de ses constats et interrogations, mais aussi afin de réfléchir ensemble aux possibilités d'amélioration des procédures. L'année 2018 a également été celle de la rencontre avec NARIC-Vlaanderen, le service compétent pour l'examen et la délivrance d'équivalences de diplôme en communauté flamande, en vue de mieux faire connaître le CIRÉ et d'amorcer des pistes de collaboration plus concrètes avec ce service. Un nombre croissant de demandes d'équivalences que nous accompagnons s'adressent en effet à la Communauté flamande.

PERSPECTIVES

Le service TEF envisage 2019 dans la continuité de 2018, en ce sens qu'il n'y a pas de revirement majeur dans nos lignes directrices et priorités, mais plutôt une poursuite, voire un renforcement des actions engagées.

Nos interventions dans le cadre des ateliers citoyens et du parcours d'intégration permettant de toucher un grand nombre de personnes, nous augmenterons encore leur nombre cette année. Nous organiserons également une rencontre rassemblant l'ensemble de ces partenaires, pour procéder avec eux à un bilan et envisager des pistes d'amélioration de nos animations et de nos collaborations.

Nous continuerons de mettre l'accent sur la sensibilisation et la formation des professionnels et poursuivrons également la campagne amorcée auprès des CPAS bruxellois, notamment celui de la Ville de Bruxelles.

Nous aimerions également, en 2019, donner la parole à l'ensemble de nos partenaires associatifs, en organisant une table ronde d'échange, compilation et priorisation des constats en la matière. Cela permettra au service TEF de compléter ses propres observations, de tenir compte du regard d'autres acteurs et, enfin, d'optimiser ses futures actions de plaidoyer.

Parallèlement, nous poursuivons la dynamique de « visibilité » des constats du service TEF, en reprenant le cycle de midi-conférences et la publication d'analyses y afférentes.

1.700

En 2018, le service TEF a sensibilisé environ 1.700 personnes sur les équivalences de diplôme et sur les autres voies de valorisation des acquis étrangers, soit lors d'une séance d'information collective, soit via un accompagnement personnalisé.

LE PROFIL DES PERSONNES RENCONTRÉES INDIVIDUELLEMENT EN 2018

Les personnes rencontrées individuellement en 2018 étaient à 60% des femmes. Les personnes disposant d'un titre de séjour sur base du regroupement familial étaient les plus représentées, représentant près d'un tiers du public touché. Près d'une personne sur quatre était bénéficiaire d'une protection internationale. Nous avons également accompagné des demandeurs d'asile, à raison de 5% de l'ensemble du public. En outre, une personne accompagnée sur cinq était issue d'un pays membre de l'Union européenne et une sur dix avait la nationalité belge. Enfin, 5% au moins des personnes accompagnées étaient sans droit de séjour.

65% des personnes rencontrées avaient au moins terminé leurs études secondaires dans leur pays d'origine, tandis que 46% disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur, dont plus d'un sur deux sont des Master.

Parmi les personnes rencontrées individuellement, 80% ont véritablement envisagé d'introduire un dossier d'équivalence de diplôme. Les autres ont été orientées vers des voies alternatives de valorisation de leurs acquis. La principale motivation exprimée à l'introduction d'une demande d'équivalence est la recherche d'un emploi salarié (64%). La poursuite d'études supérieures concerne près d'une personne accompagnée sur cinq.

D'après les informations dont nous disposons, 57% au moins des personnes accompagnées ont entamé en 2018 des démarches concrètes en vue d'obtenir une équivalence de diplôme, et au moins la moitié d'entre elles ont introduit un dossier auprès d'une autorité compétente dans le courant de l'année. Près d'un dossier sur dix a été adressé à NARIC-Vlaanderen, souvent en raison de la gratuité de la procédure.

Nous observons un écart fréquent entre le niveau de diplôme atteint à l'étranger et l'équivalence de diplôme effectivement demandée ou la décision rendue par l'autorité compétente. Cet écart peut prendre la forme, pour les diplômes du secondaire, de restrictions quant à l'accès accordé (ou non) aux études supérieures, ou encore d'une rétrogradation systématique des diplômes délivrés par certains pays, comme la République démocratique du Congo, sur des bases on ne peut plus floues. Pour les diplômes du supérieur, cet écart peut prendre la forme d'une reconnaissance de niveau seulement et non du domaine d'études, d'une reconnaissance d'un niveau inférieur à celui présenté. D'après nos observations, rares sont les reconnaissances complètes des diplômes présentés, ce qui signifie qu'il y a une claire tendance à la sous-estimation diplômes, de la part des autorités compétentes.

Parmi les personnes qui n'ont pas pu introduire de demande d'équivalence, les principaux obstacles sont l'impossibilité de rassembler l'ensemble des documents requis (en ce compris les problèmes de production de copies conformes) ainsi que le coût de la procédure, en Communauté française du moins. Parmi les autres freins identifiés, citons également : la non reconnaissance du cursus réalisé par le ministère de l'éducation du pays en question, la non correspondance du parcours d'études suivi à l'étranger avec l'offre du système belge ou encore, pour les diplômes d'enseignement supérieur, l'absence de travail de fin d'études ou bien l'insuffisance de stages pratiques.

L'ÉQUIPE

Damienne Martin est la coordinatrice de l'équipe depuis un an et demi. Elle veille à la réalisation des objectifs et activités ainsi qu'au bon fonctionnement de l'équipe, mais aussi à la visibilité du service et de ses constats. Outre sa contribution aux activités de sensibilisation et d'accompagnement, elle est responsable du travail d'analyse et de plaidoyer du service et veille au bon développement des divers partenariats.

Delphine Nouind a rejoint le service il y a quatre ans pour se consacrer à l'information et à l'accompagnement des personnes inscrites chez Actiris, en matière d'équivalences de diplômes. Assurant une veille continue sur les problématiques de terrain, elle est notre référente pour la reconnaissance professionnelle et pour la participation du service à divers forums et salons liés à l'emploi.

Maurice Pans a rejoint le service cette année et apporte un regard nouveau et enrichissant pour l'équipe. Il est spécialisé dans l'accompagnement aux équivalences de diplômes pour les personnes inscrites chez Actiris. Il est aussi notre référent pour les démarches et dossiers adressés à la Communauté flamande et anime un nombre croissant de séances d'information dans le cadre des ateliers citoyens.

Laureta Panxhaj est notre plus ancienne collaboratrice, qui a vu naître le service TEF et a nettement contribué au développement de son expertise en matière d'équivalences de diplôme. Laureta est aujourd'hui experte du système d'enseignement ainsi qu'en matière d'accès au séjour étudiant pour les étrangers. Elle est aussi notre référente pour tout le volet sensibilisation et formation des professionnels.

Information et accompagnement des personnes migrantes

En matière d'équivalences de diplômes :

- ★ Environ 1.700 personnes rencontrées et informées collectivement et/ou individuellement sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives, c'est-à-dire les autres voies de valorisation des acquis étrangers.
- ★ 55 séances d'information collectives sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives, dont dix dans le cadre de notre partenariat avec Actiris et 45 dans le cadre des parcours d'intégration et ateliers citoyens organisés à Bruxelles, qui s'adressent aux primo arrivants mais aussi personnes présentes depuis de longues années en Belgique ; et quelques-unes supplémentaires, sur demande spécifique d'un ou l'autre partenaire. Plus de 1.000 personnes au total ont été touchées par ces séances collectives.
- ★ Six permanences mobiles sur les équivalences de diplômes dont une à un forum organisé par Duo for a Job, une dans un salon de l'emploi organisé par la Commune de Woluwe-Saint-Pierre, une sur la Place Aumale, en partenariat avec le CPAS d'Anderlecht, dans le Form Truck de Bruxelles Formation, une dans le cadre de notre participation au salon du SIEP, une encore à un forum sur la diversité pour les employeurs, organisé par Actiris.
- ★ Un peu plus de 1.000 personnes rencontrées individuellement, en permanence ou sur rendez-vous, suite à une séance d'information collective ou bien sur présentation spontanée au bureau du CIRÉ. Environ 700 étaient inscrits comme chercheurs d'emploi chez Actiris.
- ★ Huit séances d'information collectives sur le système d'enseignement belge, en complément et en parallèle de la thématique des équivalences de diplôme, dans divers ateliers citoyens organisés par diverses associations, dont le CIRÉ.
- ★ 18.386 personnes ont consulté le site internet www.mon-diplôme.be, soit une augmentation de 28% par rapport à l'année précédente. La grande majorité des utilisateurs consultaient le site web pour la première fois ; 11% d'entre eux l'ont visité à plusieurs reprises.

En matière d'alternatives aux équivalences de diplôme

- ★ Dix séances d'information spécifiquement consacrées aux alternatives aux équivalences de diplôme, en partenariat avec la Cité des Métiers, permettant de toucher 86 personnes.

En matière de séjour et emploi et de droit du travail

- ★ Quatre séances d'information collectives sur les questions de l'emploi (accès aux différents permis de travail, droit de séjour en lien avec le travail, droits du travailleur...), permettant de toucher 56 personnes.

En matière de séjour étudiant

- ★ Une séance d'information sur le droit de séjour étudiant, auprès de personnes migrantes en séjour étudiant de différentes nationalités, à la demande de l'asbl Union, permettant de toucher 11 personnes.

Sensibilisation des travailleurs sociaux

- ★ Dix séances d'information collectives dans le cadre de convention Actiris, suivant diverses formules (formation de base, rafraîchissement, approfondissement, focus sur les alternatives), qui ont permis de toucher 125 travailleurs sociaux.
- ★ Deux séances d'information collectives à destination des équipes des centres régionaux d'intégration en région wallonne, permettant de toucher une trentaine de travailleurs.
- ★ Trois séances d'information à destination des professionnels et/ou des mentors de Duo for a Job, qui ont permis de toucher 38 personnes.
- ★ Quatre séances d'information à destination des équipes ISP de trois CPAS bruxellois (Forest, Ixelles et Anderlecht), permettant de toucher 49 employés. A Anderlecht, la séance d'info a été complétée d'un atelier « cas pratiques ».
- ★ Trois séances d'information données sur demande à différentes organisations partenaires que sont l'ADDE, Convivial et l'ULB, permettant de toucher 60 employés.

Développement de réseau et plaidoyer politique

Rencontre avec les principales administrations compétentes en matière d'équivalences de diplômes :

- ★ Le service Équivalences de diplôme pour l'enseignement obligatoire, de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- ★ Le service Équivalences de la Communauté flamande, NARIC-Vlaanderen.

Rencontres avec divers acteurs clés en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à l'emploi :

- ★ Actiris et l'Agence Intégratie & Inburgering, dans le cadre de la Convention qui nous lie sur les équivalences de diplômes ;
- ★ Acteurs clés de l'insertion sur le marché du travail tels que Duo for a Job, Team for a Job, Startpeople,... en vue d'échanger sur nos constats respectifs et de favoriser davantage de collaboration entre nos services ;
- ★ Bruxelles-Formation et la Cité des Métiers, en vue du développement de notre collaboration à la sensibilisation sur les alternatives aux équivalences ;
- ★ Divers CPAS bruxellois, en vue de leur proposer notre offre de formation et de promouvoir davantage de collaboration entre nos services respectifs.

Événements publics

- ★ Trois midi-conférences organisées chez Myria, sur les thématiques suivantes :
 - « L'accès à l'enseignement supérieur pour les étrangers », le 23 février 2018
 - « La reconnaissance des qualifications professionnelles en l'absence de diplôme », le 26 avril 2018
 - « L'accès à l'exercice des professions réglementées pour les personnes formées à l'étranger », le 14 septembre 2018
- ★ Une intervention au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, en vue de faire part de nos constats quant aux défis rencontrés par les personnes ayant été scolarisées/ étudié à l'étranger, pour accéder à l'équivalence de leur diplôme, le 13 juin 2018.
- ★ La participation à divers événements destinés aux chercheurs d'emploi, rassemblant divers acteurs de l'enseignement, d'accompagnement à la mise à l'emploi et/ou à l'insertion socioprofessionnelle : le salon du SIEP ; le salon pour la Diversité organisé par Actiris.

PUBLICATIONS

- ★ « La reconnaissance des qualifications professionnelles en l'absence de diplôme », juillet 2018
- ★ « L'accès à l'exercice des professions réglementées pour les personnes formées à l'étranger », novembre 2018

LE TÉMOIGNAGE

Monsieur I. Mukalo est médecin diplômé en République démocratique du Congo et a exercé à ce titre pendant plusieurs années avant de quitter son pays. Une fois arrivé en Belgique avec sa famille, son souhait est d'exercer son métier. Mais il va se heurter à l'impossibilité de faire reconnaître son diplôme. Pour exercer comme médecin, la procédure exige une reprise d'études de plusieurs années. I. Mukalo a pourtant les savoirs et compétences qu'on lui demande de développer. De plus, il ne peut se permettre de reprendre des études alors qu'il doit subvenir aux besoins de sa famille. Pour ce faire, il va se retrouver à faire des petits boulots sans aucun rapport avec ses compétences professionnelles. Après avoir été médecin bénévole dans une organisation internationale à l'étranger, il finira par y être recruté, non pas comme médecin mais comme chargé de projet. Il a aujourd'hui la satisfaction d'avoir trouvé un travail en lien avec son domaine d'études mais demeure avec le grand regret de ne pas exercer comme médecin clinicien et de ne pas avoir pu être reconnu dans ses compétences*

* Nom d'emprunt. Ce récit, recueilli par le service TEF, fait état d'une situation rencontrée dans le cadre d'une permanence.

Les thématiques politiques

Accueil et protection
internationale

Enfermement
et expulsions

Intégration

Politiques migratoires

Séjour

Quel avenir pour le droit d'asile ?

En 2018, le droit d'asile, pourtant garanti par des conventions internationales et européennes, a encore été mis à mal, tant au niveau belge qu'europpéen. Face à des restrictions de plus en plus nombreuses, à un discours stigmatisant et à des violations des droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile, le CIRÉ s'est attaché à réaffirmer l'importance de la protection internationale et a œuvré, avec d'autres acteurs, au renforcement de l'accès à la protection et à un accueil digne.

CONTEXTE

L'année a été marquée par une politique européenne focalisée sur l'externalisation de l'asile et des contrôles aux frontières et sur l'approche « hotspot », avec des conséquences dramatiques pour les personnes en exil. On notera également le blocage des États européens autour de la refonte – pourtant urgente et nécessaire - du système Dublin. Au niveau belge, les « lois Mammouth », qui ont réformé en profondeur la procédure d'asile et réduit les droits d'une série de catégories de demandeurs d'asile, sont entrées en vigueur. Parallèlement, les autorités, au lieu d'accueillir et d'accompagner les migrants en transit, ont accru la répression à leur égard. Et, à la fin de l'année, de nombreuses personnes souhaitant demander l'asile se sont retrouvées à la rue, empêchées d'introduire leur demande d'asile à l'Office des étrangers (OE).

ACTIONS

En 2018, le CIRÉ a continué de sensibiliser un large public sur les enjeux liés à la protection internationale, au niveau belge et européen, au travers d'une série d'interventions sur le droit d'asile, la politique européenne en la matière, la réforme de la procédure belge, les voies d'accès légales et sûres, Dublin... Le CIRÉ a également co-coordonné le pôle juridique du Hub humanitaire pour les migrants en transit et il a continué à travailler sur la question européenne de l'approche « hotspot ». Enfin, des recours en justice ont été également introduits.

Le Hub humanitaire et les migrants en transit

Le Hub humanitaire, formé en 2017 par sept associations¹⁹ et installé depuis janvier 2018 à la gare du Nord, a poursuivi ses activités. Le CIRÉ y a co-coordonné le pôle juridique et tenu des permanences hebdomadaires entre janvier et octobre 2018, avec Caritas, la Commission d'Aide Juridique (CAJ), NANSSEN et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, afin d'informer les migrants de leurs droits, du fonctionnement de Dublin et de la procédure d'asile. Sur base de son expérience au sein du Hub, le CIRÉ a initié la rédaction d'un rapport d'analyse et de recommandations à l'attention des autorités belges quant à l'accueil des migrants en transit. Le CIRÉ est par ailleurs intervenu à diverses occasions sur la question des droits des personnes solidaires qui hébergent les migrants en transit.

LE TÉMOIGNAGE

« Je ne sais plus quoi faire ni où aller. J'ai fui mon pays et je crains d'y retourner. Comme mes empreintes ont été prises en Italie, je n'ose pas introduire de demande d'asile ici, de peur qu'on m'y renvoie. Et je n'arrive pas à me soigner actuellement car la police m'a confisqué mes médicaments. Je suis à la rue et, depuis que j'ai quitté mon pays jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais cessé d'avoir peur ».

Y., jeune femme originaire d'Erythrée, rencontrée au Hub humanitaire

19 Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, la Croix-Rouge de Belgique, Oxfam-Solidarité, la Plate-forme citoyenne d'aide aux réfugiés, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.



Le CIRÉ a co-coordonné le pôle juridique et tenu des permanences hebdomadaires au Hub humanitaire entre janvier et octobre 2018.

© Olivier Papegnies / Médecins du Monde

La réforme de la procédure d'asile

Les fameuses « Lois Mammouth », fortement critiquées par le CIRÉ lors de leur adoption en 2017, sont entrées en vigueur le 22 mars 2018. Ces lois ont complexifié et réformé en profondeur la procédure d'asile belge. Dans ce cadre, le CIRÉ a donné de nombreuses formations et séances d'informations tant pour le secteur (avocats, juristes, travailleurs sociaux, référents médicaux, travailleurs en santé mentale accompagnant des migrants) que pour un public plus large. Le CIRÉ a également, avec des partenaires²⁰, introduit en septembre 2018 un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre ces lois pour faire annuler les nouvelles dispositions légales qui réduisent fortement les droits et garanties procédurales de certains demandeurs d'asile.

La « crise de l'accueil »

Sur base d'une instruction orale de l'ex-secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, l'OE a limité, à partir du 22 novembre 2018, le nombre de demande d'asile pouvant être introduites. Environ 50 demandes par jour étaient alors enregistrées à l'Office des étrangers, laissant sur le carreau un nombre important de personnes. Ces dernières n'avaient dès lors pas accès à l'accueil matériel, qui doit pourtant leur être garanti, et se retrouvaient à la rue, sans information. Le CIRÉ et d'autres organisations ont dénoncé cette situation chaotique et inhumaine. Il a notamment effectué du monitoring pour que les personnes vulnérables puissent être enregistrées prioritairement et a rédigé, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, une note à l'attention des avocats afin de contester juridiquement le refus d'enregistrement. Un recours en justice a également été introduit au nom de différentes associations²¹ contre cette limite du nombre de demandes d'asile devant le Conseil d'État, en extrême urgence. Le Conseil d'Etat a suspendu la mesure et considéré, le 20 décembre 2018, que cette limite était illégale et était une entrave au droit d'asile.

²⁰ ADDE, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, JRS Belgium, Point d'Appui, Syndicat des Avocats pour le Démocratie, la Ligue des droits humains, Liga voor mensenrechten, Service Droits des Jeunes.

²¹ Vluchtelingenwerk Vlaanderen, la Ligue des droits humains, NANSEN, la Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés, Médecins du Monde et Médecins sans Frontières

PERSPECTIVES

En 2019, le CIRÉ va continuer à défendre le droit d'asile et le droit d'accueil, notamment en étant vigilant à certaines problématiques comme celles des personnes « inéloignables », des migrants en transit et des visas humanitaires. Le CIRÉ portera également une grande attention à la question de l'accès à la procédure d'asile (information et enregistrement) et au respect du droit d'accueil, à l'évolution du modèle d'accueil et à la gestion du réseau d'accueil. Nous continuerons de mobiliser le secteur sur les questions de protection internationale et, dans un contexte d'élections, de sensibiliser le grand public et les décideurs politiques sur la mise en péril actuelle du droit d'asile et sur les enjeux politiques au niveau belge et européen. Le CIRÉ suivra l'adoption de la réforme du « paquet asile » au niveau européen, dont le Règlement Dublin III. Enfin, nous continuerons dans nos efforts de plaidoyer sur l'externalisation et les conditions d'accueil et de détention des migrants aux frontières de l'Europe.

L'ÉQUIPE

Jessica Blommaert pilote la thématique protection internationale. En 2018, elle s'est investie notamment dans la coordination du pôle juridique du Hub humanitaire et la tenue des permanences juridiques pour les migrants en transit. Elle a également donné une série de formations sur les « Lois Mammouth » pour le secteur et rédigé le nouveau « Guide pratique de la procédure de protection internationale » à l'attention des praticiens.

LE FAIT MARQUANT

Le Conseil d'État confirme qu'il est illégal de limiter le nombre de demandes d'asile

Suite au recours introduit contre les quotas de demandes d'asile pouvant être enregistrées à l'Office des étrangers, une série d'associations dont le CIRÉ ont introduit un recours en extrême urgence au Conseil d'État. Ce dernier a donné gain de cause aux associations et réaffirmé que le droit d'asile est un droit fondamental et que la limitation rend « exagérément difficile l'accès effectif à la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié ou d'octroi de la protection subsidiaire ».

PUBLICATIONS

Analyses et brochures

- ★ « Newsletter juridique n° 62 consacrée aux questions d'asile, d'accueil et de séjour », mars 2018
- ★ « Quels droits pour les personnes solidaires avec les migrants ? », mai 2018
- ★ « Informations sur la procédure d'asile et la régularisation en Belgique », folder d'informations en différentes langues à destinés aux migrants du Hub humanitaire – gare du Nord, mars 2018
- ★ « Qu'est-ce qu'un réfugié ? », brochure mise à jour, novembre 2018
- ★ « De l'urgence de repenser le système Dublin », novembre 2018
- ★ « Refus d'attestation de présentation d'une demande de protection internationale - Note à destination des avocats », décembre 2018
- ★ « L'externalisation du droit d'asile et de la gestion des frontières par l'Union européenne », décembre 2018

Étude

- ★ « Guide pratique de la procédure de protection internationale en Belgique », décembre 2018

Une politique dans l'impasse

L'année 2018 a été marquée par le retour des enfants en centre fermé et par une explosion du recours à la détention dans le cadre de la lutte menée contre les migrants en transit, mais également par une victoire politique : le rejet d'un projet de loi autorisant les visites domiciliaires pour débusquer des étrangers en séjour irrégulier.

CONTEXTE

Une volonté politique d'augmenter le nombre de rapatriements

Début 2018, l'ancien secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration faisait part au Parlement de son ambition d'éloigner de manière forcée au total 7.800 étrangers sur l'ensemble de l'année via le rapatriement dans leur pays ou le transfert vers d'autres États européens de 5.512 étrangers (en ce compris des ressortissants de l'UE) et le refoulement de 2.288 étrangers non admis sur le territoire dès leur arrivé. Pour atteindre cet objectif, l'ancien secrétaire d'État misait sur l'augmentation régulière de la capacité des centres fermés décidées par le gouvernement de Charles Michel en mars 2017, une forte diminution des recours suspensifs par des demandeurs d'asile écroués en centre fermé et la conclusion de nouveaux accords avec des pays tiers facilitant la réadmission de leurs ressortissants.

Force est cependant de constater que cette augmentation des éloignements forcés n'a pas eu lieu. Au contraire, on constate, que pour la deuxième année consécutive, le nombre de rapatriements est en baisse. Pour les huit premiers mois de l'année 2018, seuls 2.822 rapatriements ont eu lieu, soit 316 de moins qu'en 2017 sur la même période. Par extrapolation et au vu du nombre total de rapatriements réalisés en 2017 (4.503), on peut pronostiquer qu'en 2018, le nombre total de rapatriements ne dépassera que de peu les 4.000.

Cette forte diminution du nombre de rapatriements (-14%) en 2018 par rapport aux rapatriements réalisés en 2016 (4.651) est d'autant plus remarquable que le budget consacré aux retours forcés est passé de 72 millions à 88 millions (+22%) entre 2016 et 2018.

La lutte contre les migrants en transit

La lutte contre la migration de transit, une des principales priorités en matière de retour forcé, s'est traduite par l'arrestation et l'enfermement en centre fermé d'un grand nombre de migrants. Dès lors que ces migrants se trouvent sur ou à proximité d'un parking le long d'une autoroute, à proximité d'une gare ferroviaire ou d'un port maritime, ils sont considérés par les autorités comme désireux de vouloir rejoindre la Grande-Bretagne. Pour les en empêcher et les décourager de transiter par la Belgique, les autorités politiques ont décidé que tous les migrants arrêtés dans ces circonstances seraient conduits soit au centre fermé 127 bis ou au centre fermé de Bruges, d'où l'immense majorité sont relâchés au bout de quelques jours, faute de pouvoir être expulsés (rapidement) vers leur pays d'origine.

La nécessité de faire de la place aux migrants arrêtés dans les mêmes conditions explique qu'au bout de quatre ou cinq jours environ, les migrants détenus au « 127 bis » ou à Bruges soient libérés, jusqu'à leur prochaine arrestation et le retour dans ces mêmes centres. Ce modus operandi mis en place à la fin de l'été 2018 explique la forte augmentation du nombre de personnes détenues en centre fermé, sans augmentation du nombre de rapatriement à partir des centres fermés.

Le retour des enfants en centre fermé

Le 14 août 2018, une jeune maman rom et ses quatre enfants, tous nés en Belgique, sont enfermés au centre 127 bis. Ils y resteront détenus un total de 54 jours avant d'être finalement rapatriés vers la Serbie. Près de 10 ans après que la décision de la Belgique de mettre fin à la détention d'enfants, cinq familles (15 enfants) auront été privées de liberté et finalement expulsées en 2018. Et ce en dépit de très nombreux appels d'institutions nationales et internationales, ainsi que de la mobilisation de plus de 300 associations dans le cadre de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. ».



Le 15 août, 2.500 personnes ont manifesté contre la détention d'enfants en centre fermé devant la statue du Manneken Pis. La veille, une première famille avait été enfermée dans les unités de détention pour familles avec enfants, au centre fermé 127 bis.

© CIRÉ asbl

ACTIONS

Recours en annulation contre l'arrêté royal régissant le fonctionnement des unités familiales fermées

Quinze jours avant la détention d'une première famille au 127 bis, un arrêté royal destiné à régir le fonctionnement des unités où seraient détenues les familles était publié au Moniteur belge. Aussitôt, le CIRÉ et plusieurs de ses partenaires associatifs tout aussi résolument opposés à la détention des familles se sont penchés avec l'assistance d'un avocat sur son contenu pour examiner les dispositions de cet arrêté susceptible d'être annulées, voire même suspendues, dans l'intervalle de l'examen par le Conseil d'Etat. Convaincu de la nécessité de ne pas laisser passer la moindre chance de mettre un frein au recours à la détention des enfants, la décision d'introduire un recours auprès du Conseil d'Etat n'a pas tardé et s'est concrétisé moins de deux mois après la publication de cet arrêté royal. Nous devons cependant probablement attendre 2020 avant de connaître l'issue de cette procédure.

Visites aux familles détenues au centre fermé 127 bis

Le CIRÉ a rendu visite aux deux premières familles enfermées dans les unités fermées et a rappelé à plusieurs reprises dans les médias pourquoi il s'opposait à l'enfermement des familles avec enfant mineurs. Il a également organisé à l'attention des principales organisations actives dans le cadre de la défense des droits fondamentaux et de l'enfance une visite des unités familiales fermées au centre 127 bis, quelques semaines avant leur mise en service.

2.822

C'est le nombre de rapatriements effectués entre janvier et août 2018. Sur base d'une extrapolation, on peut estimer le nombre total de rapatriements menés en 2018 tourne autour de 4.050, soit le nombre le moins élevé depuis 2014.

Collecte des données statistiques relatives à l'enfermement et l'éloignement

Contrairement à d'autres administrations, autorités ou juridictions telles que Fedasil, le CGRA ou le CCE, qui publient chaque mois des statistiques volumineuses relatives aux décisions et actions qu'elles mènent, l'Office des étrangers ne fournit qu'une fois par an avec six mois de retard des données très parcellaires. En 2018, le CIRÉ s'est attelé à collecter un maximum d'informations statistiques sur la détention et les retours pour pouvoir les partager avec ses partenaires et les transmettre aux parlementaires en mettant en exergue combien ces données démontrent l'inefficacité et le coût exorbitant des centres fermés.

Transmissions de nos observations et recommandations à la Commission Bossuyt

En juin 2018, le CIRÉ a envoyé à la Commission chargée de l'évaluation de la politique de retour volontaire et forcé d'étrangers les principales recommandations sur base des constats dressés par le réseau des visiteurs en centre fermé.

LA CITATION

”

« Force est de constater que les moyens affectés à la politique de retour (7 millions d'euros) sont insignifiants, si on les compare à ceux consacrés à la politique de retour forcé (88 millions d'euros, soit quelques 11.000 euros par retour). Or celle-ci a déjà démontré ses limites, voire son inefficacité. »

Julie Fernandez Fernandez, députée fédérale*

* «Projet de budget général des dépenses du 11 décembre 2018, Rapport, n°54-3294028 », disponible en ligne : <http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/3294/54K3294028.pdf>

PERSPECTIVES

L'année 2019, ne devrait pas se caractériser par de profondes modifications législatives en matière de détention et d'éloignement ; la démission des ministres NV-A du gouvernement fédéral, fin 2018, et les élections de 2019 devraient empêcher tout nouveau durcissement de la législation en matière de détention et d'expulsion. De la même manière, il est très peu probable que d'ici la formation du prochain gouvernement, les autorités actuelles reviennent sur la décision d'enfermer des enfants. En revanche, il est certain qu'un sixième centre fermé verra le jour dans le courant du printemps 2019. Destiné exclusivement aux femmes, il nous permettra peut-être de trouver de nouveaux alliés en dehors du secteur traditionnel des associations de défense des droits des étrangers. Les projets d'édification de deux autres centres fermés, à Zandvliet et à Jumet, pourrait par contre être remise en cause par la prochaine majorité fédérale.

La mise sur pied d'une commission d'évaluation de la politique de retour, en février 2018, par le gouvernement Michel, en dépit des profondes réserves que nous inspire sa composition, sera pour le CIRÉ et ses partenaires l'occasion de mettre en lumière plusieurs de leurs préoccupations en matière de détention et d'expulsion.

L'ÉQUIPE

Benoit De Boeck est chargé des questions de détention et d'éloignement au CIRÉ. En 2018, il a notamment contribué à relayer les principales préoccupations du CIRÉ en matière de migration à l'ambassadeur belge Jean-Luc Bodson, Special Envoy for Migration and Asylum for the Global Compact on Migration. Il a également coordonné la réalisation du mémorandum du CIRÉ en vue des élections fédérales de 2019.

PUBLICATION

★ « Détention de familles avec enfants en centres fermés : un cauchemar de nouvelle réalité pour combien de temps encore ? », novembre 2018.

Des priorités politiques qui se consolident et qui appellent à la vigilance

Au cours de l'année 2018, les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » ont été le suivi de l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants, de cohésion sociale et d'accès à la nationalité. Le CIRÉ a également coordonné la plateforme associative pour l'inclusion des familles en errance dites roms, organisé les Universités de l'antiracisme et rédigé un memorandum en vue des élections régionales 2019.

CONTEXTE

En matière d'intégration, l'année 2018 a été marquée par des processus de négociations, entre la COCOF, la communauté flamande et la COCOM, s'agissant du parcours d'accueil bruxellois. Malgré un déséquilibre de financement et les nuances importantes (en terme de contenu et de public visé) entre les parcours francophone et flamand, un arrêté d'exécution COCOM a finalement été adopté en juillet. L'accord de coopération nécessaire pour la mise en place du parcours obligatoire, prévue pour 2020, est en cours de négociation et n'a pas encore été signé. Des négociations ont également eu lieu entre l'État fédéral et les entités fédérées, qui peinent à parvenir à un accord s'agissant de la « Déclaration des primo-arrivants ».

Cette année aura aussi été marquée par la révision de décrets et d'arrêtés d'exécution. L'arrêté d'exécution du décret accueil primo-arrivants de la COCOF a été révisé : outre l'ouverture d'un troisième BAPA, il prévoit une diversification de l'offre de cours de français, un renforcement du nombre d'heures et une augmentation forfaitaire pour les opérateurs linguistiques, dont fait partie le CIRÉ. En novembre, le nouveau décret wallon relatif à l'Intégration des personnes étrangères et son arrêté d'exécution ont été adoptés²². Toujours en novembre, le Parlement francophone bruxellois a approuvé un nouveau décret relatif à la Cohésion sociale. Durant l'été, le gouvernement fédéral a modifié les conditions de preuve de l'intégration sociale pour l'acquisition de la nationalité : prouver celle-ci par le suivi d'un « parcours » d'intégration ou d'accueil (plutôt qu'un « cours d'intégration ») risque de durcir l'accès à la nationalité et de créer des inégalités entre les citoyens²³. La COCOF, considérant que le pouvoir fédéral empiète sur ses compétences, a introduit un recours en annulation de cette loi devant la Cour Constitutionnelle.

22 Entrée en vigueur en janvier 2019. Pour en savoir plus : <http://actionsociale.wallonie.be/actualites/dispositions-legales-cwass-integration-personnes-origine-etrangere>

23 « Note à la Commission de la Justice de la Chambre du 6 mars 2018 », Myria, disponible en ligne : https://www.myria.be/files/avis_FR_Myria_Commission_de_la_Justice_6_3_2018.pdf
« Aménagements du Code de la nationalité au milieu du jeu de quilles », Caroline Appers dans l'éditorial de la newsletter de juin 2018 de l'ADDE.



Le CIRÉ a coordonné les Universités de l'antiracisme, qui se sont tenues les 4 et 5 mai à Bruxelles. Ici, l'atelier « Préjugés : faire la morale ou l'autruche ? ».

© Nicolas Neefs / CIRÉ asbl

ACTIONS

Un suivi législatif, des interpellations politiques et médiatiques

Le CIRÉ a fait part de ses avis et propositions lors des différentes consultations du secteur, à l'initiative du CRACS (Centre régional d'appui en cohésion sociale), de l'Administration et/ou du Cabinet, tant au niveau du décret Cohésion sociale, de l'arrêté portant exécution du décret COCOF (en tant qu'opérateur linguistique des BAPA) que de l'accord de coopération COCOM-COCOF-Communauté flamande. Il a également participé au comité d'accompagnement de l'évaluation du parcours d'intégration wallon.

En vue des élections régionales et communautaires de 2019, le CIRÉ a rédigé un mémorandum sur les matières qui concernent l'intégration²⁴. Il a également rédigé une carte blanche, co-signée par 14 organisations et publiée dans Le Vif, en novembre.²⁵

24 « Mémorandum en vue des élections régionales 2019 », mars 2019

25 « "Déclaration des primo-arrivants" : une intégration obligée, mais à quoi? », Le Vif, disponible en ligne : <https://www.levif.be/actualite/belgique/declaration-des-primo-arrivants-une-integration-obligee-mais-a-quoi/article-opinion-1050251.html>

Familles en errance dites rom : de qui est-ce le ressort alors ?

Le CIRÉ s'est encore mobilisé sur la problématique des familles en errance dites roms par le suivi des projets-pilotes communaux, la coordination de la plateforme associative (réunie deux fois et élargie à de nouveaux membres) et la co-rédaction d'une publication. Celle-ci reprend les contributions de professionnels de terrain et d'experts, notamment des participants de l'événement « Ce n'est pas de mon ressort » organisé en mai 2017, et des pistes de solutions structurelles pour améliorer les conditions de vie de ces familles. Les différentes problématiques soulevées par cette publication seront discutées lors d'une rencontre interactive entre les acteurs de terrain et différents représentants du monde politique, qui se tiendra en mars 2019.

LE TÉMOIGNAGE

« L'accueil, les cours pour les adultes, l'école pour les enfants, c'est bien et nous remercions la Belgique mais ce que nous voulons c'est travailler pour avoir un bon logement. »

Bathal et Ahmad, témoignage issu du reportage « À Bruxelles, cinq mille primo-arrivants se sont engagés dans un parcours d'intégration », diffusé sur la RTBF le 21 juin 2018*

* Disponible en ligne : https://www.rtb.be/info/regions/detail_a-bruxelles-cinq-mille-primo-arrivants-se-sont-engages-dans-un-parcours-d-integration?id=9951692

Universités de l'antiracisme : des moyens concrets d'agir contre le racisme

Le CIRÉ a coordonné les Universités de l'antiracisme²⁶, qui se sont tenues les 4 et 5 mai, à Bruxelles. L'événement a rassemblé plus de 200 personnes issues des secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de l'éducation permanente, du tissu associatif et du secteur non marchand (conseillers ISP, médiateurs interculturel, animateurs de groupes, etc.). L'objectif : renforcer les professionnels confrontés à la banalisation du discours raciste (et particulièrement démunis pour y répondre) dans leur capacité à lutter contre de tels propos. Le CIRÉ y a animé deux ateliers sur la manière dont le droit et les politiques migratoires tendent à stigmatiser l'étranger et à freiner le processus d'intégration.

PERSPECTIVES

Le CIRÉ participera à la mise en place, au renfort ou à la transformation des politiques destinées à soutenir l'intégration de différents publics étrangers, en particulier les primo-arrivants et les familles en errance dites roms, par le suivi des politiques, par les outils et services qu'il met à disposition des bénéficiaires²⁷ et par les plateformes associatives dans lesquelles il est actif. Plus spécifiquement, par sa contribution à la mise en place des quatre Journées de l'antiracisme et la création d'un outil d'information pour les primo-arrivants. Avec le monde académique et le secteur diversité notamment, il questionnera encore l'intégration, plus globalement, comme s'inscrivant dans un réel projet de société inclusif de toutes les diversités, y compris celles d'origine ou de religion.

L'ÉQUIPE

Sylvie de Terschueren est chargée des questions d'intégration. Elle relaie auprès des responsables politiques les constats et problématiques observés au travers des services à disposition des bénéficiaires (et visant à faciliter leur intégration) ou des plateformes associatives dans lesquelles elle est active. En matière de vigilance, analyse et recommandations, ses principaux axes de travail sont l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, la cohésion sociale, l'inclusion des familles en errance dites roms et la lutte contre le racisme et les discriminations, en particulier à l'égard des migrants.

²⁶ En partenariat avec UNIA, le MRAX, BePAX, Média Animation, le CBAI, le CRVI (Centre régional de Verviers pour l'intégration), le CERAIC (Centre régional d'action interculturelle de la région du centre) et le CAI Namur (Centre d'action interculturelle), en collaboration avec l'ULB (Université libre de Bruxelles) et sous l'égide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voir notre analyse : « Les Universités de l'Antiracisme, des moyens concrets d'agir contre le racisme », disponible en ligne : <https://www.cire.be/des-moyens-concrets-dagir-contre-le-racisme/>

²⁷ Voir les parties du présent rapport consacrées aux Ateliers citoyens et aux services Logement, École et TEF.

PUBLICATIONS

- ★ « Le droit belge des étrangers, source d'inégalités et de discriminations », septembre 2018
- ★ « La création de duos entre citoyens et migrants – quelques réflexions et conseils pratiques tirés de l'expérience du CIRÉ », octobre 2018
- ★ « Universités de l'antiracisme : des moyens concrets d'agir contre le racisme », décembre 2018
- ★ « Ce n'est pas de mon ressort - pour une inclusion des familles migrantes en errance », décembre 2018, publication co-éditée avec Bruxelles Laïque et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).

LA CITATION

”

« L'intégration des personnes étrangères est non seulement une priorité sociale et humaine mais également économique. Dans un souci d'égalité des chances, il est essentiel de pouvoir leur garantir les mêmes droits et obligations qu'à tout autre citoyen. Leur permettre de trouver un logement, d'accéder à un emploi, de suivre le parcours et la vie scolaire de leurs enfants, de faire des études... est une question de bon sens mais surtout d'humanité, de respect et de dignité. »

Alda Greoli, ministre wallonne de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la simplification administrative, le 7 novembre 2018 dans un communiqué de presse intitulé « Le Parlement wallon approuve le parcours d'intégration ».

Aux côtés des sans-papiers, combattre des politiques répressives et inégalitaires

En 2018, en collaboration avec ses partenaires, avec et sans papiers, le CIRÉ s'est mobilisé pour résister à l'action répressive et restrictive du gouvernement fédéral à l'égard des migrants et des personnes en séjour irrégulier en particulier.

CONTEXTE

En 2018, comme tout au long de la législature, le gouvernement fédéral a mené une politique qui aggrave l'ampleur des problèmes liés au séjour irrégulier. Il a ainsi principalement misé sur la politique d'éloignement, qui s'avère peu efficace. Pour le reste, contrairement à ce qui est nécessaire pour résoudre la question du séjour irrégulier, il a rendu le séjour plus instable, notamment en rendant temporaire le droit de séjour des réfugiés ou en faisant passer de trois à cinq ans la période pendant laquelle le titre de séjour d'une personne venue par le biais du regroupement familial dépend directement de sa relation matrimoniale avec la personne rejointe. Il a également restreint l'accès au séjour en menant une politique de régularisation fondée sur le pouvoir discrétionnaire et appliquée de manière particulièrement restrictive, en n'ouvrant pas de voies au séjour légal aux sans-papiers. Le gouvernement a également compliqué l'exercice des droits.

En 2018, le gouvernement a notamment restreint la notion d'aide médicale urgente et réduit l'accès des sans-papiers à cette dernière²⁸. Il n'a pas pris de mesures pour protéger le droit du travail des sans-papiers et surmonter ou atténuer les obstacles que constituent la difficulté, pour le travailleur sans papiers, d'administrer la preuve de l'existence de la relation de travail et l'identité de l'employeur, l'absence de titre de séjour dans le cadre de l'introduction d'une plainte, la longueur des procédures et les stratégies patronales d'esquive et le manque d'information. En agissant ainsi, il a aggravé les inégalités de droits dont les sans-papiers sont l'objet. Or, ces inégalités sont la cause première des effets néfastes du séjour irrégulier.

LA CITATION

”

« Les droits fondamentaux ne sont pas une variable d'ajustement. »

François De Smet, directeur de Myria, dans le rapport annuel 2018 de l'institution qu'il dirige.

28 « Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ? », mars 2018, disponible en ligne : <https://www.cire.be/wp-content/uploads/2018/03/20180313-redefinition-aide-medicale-urgente-1.4.pdf>



Le 21 février, la Caravane des sans-papiers était à Louvain-la-Neuve pour le Festival Visa Vie.

© CIRÉ asbl

ACTIONS

Soutenir le combat des sans-papiers

En 2018, le CIRÉ a poursuivi la coordination de la Plateforme de coordination autour du combat des sans-papiers. Cette plateforme regroupe des associations, des syndicats, des comités citoyens et la Coordination des sans-papiers de Belgique, qui fédère différents collectifs de sans-papiers qui militent pour leurs droits et leur régularisation. Cette plateforme vise à faciliter l'échange d'informations entre ses membres, à faire émerger des initiatives communes ou des actions de soutien mutuel autour du combat pour une politique de régularisation plus ouverte et fondée sur des critères objectifs, pour un accès plus large au séjour légal et pour le renforcement des droits des sans-papiers. Cette année, une partie importante du travail de la plateforme a consisté à s'interroger sur ses objectifs, son fonctionnement et sa nature, et à renforcer les liens entre des acteurs qui, bien que poursuivant des objectifs concordants, n'ont pas les mêmes temporalités ni les mêmes modes de fonctionnement.

Dans le cadre de cette plateforme, le CIRÉ a activement participé à la préparation et à l'animation d'une interpellation des représentants des partis politiques francophones et flamands sur des questions relatives à la régularisation, à la migration économique et au droit du travail des étrangers, qui a eu lieu le 18 décembre. Il a organisé cette interpellation en collaboration avec la CSC (Confédération des syndicats chrétiens), la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique), la Coordination des sans-papiers, le MOC (Mouvement ouvrier chrétien), Fairwork Belgium, Orbit vzw et Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Des représentants du MR, du PS, d'Écolo, de Groen, du sp.a, du PTB, de Défi et du cdH étaient présents.

Le CIRÉ a également suivi la réforme de la législation relative à la migration économique et a travaillé à des recommandations à cet égard.

264

Le 14 février, à l'initiative du CIRÉ, 264 organisations des secteurs associatif, syndical, culturel, artistique, social, humanitaire et médical publient dans *Le Soir* une carte blanche* en réaction aux arrestations survenues le vendredi 9 février dans les locaux de l'association Globe Aroma.

* « Arrestations de sans-papiers : nous ne nous laisserons pas instrumentaliser ! », disponible en ligne : <https://www.cire.be/arrestations-de-sans-papiers-nous-ne-nous-laissons-pas-instrumentaliser/>

LA CARAVANE DES SANS-PAPIERS

La Caravane des sans-papiers est une initiative conjointe entre des collectifs de personnes sans papiers et de la plateforme associative et syndicale qui les soutient. En 2018, la Caravane s'est rendue dans différentes communes afin de faire connaître les réalités des personnes sans papiers, de déconstruire les idées reçues à leur égard et de bâtir des ponts entre les luttes des uns et des autres.

Le 21 février, la Caravane était à Louvain-la-Neuve dans le cadre du festival Visa Vie. En collaboration avec d'autres acteurs associatifs, nous y avons tenu un stand et présenté une exposition de photos sur les occupations de sans-papiers à Bruxelles, en présence des membres du collectif « La Voix des Sans-Papiers Liège ». Une animation avec des comédiens délivrant des « Ordres de Quitter le Campus » nous a également permis d'atteindre les passants et de les orienter vers notre stand afin d'échanger avec eux.

Le 17 avril, la Caravane a participé à la Journée de Réflexion sur l'accès aux droits fondamentaux des personnes sans titre de séjour organisée avec le tissu associatif local de Gand. Différentes thématiques y ont été abordées (logement, éducation, travail, santé et séjour) en croisant l'avis d'experts du secteur migration avec ceux des personnes sans papiers de la Caravane.

En lien avec l'organisation d'une manifestation contre la création d'un centre fermé à Jumet, la Caravane des Sans-Papiers s'est rendue à Charleroi le 28 septembre afin d'aborder la répression constante dont sont victimes les personnes sans titre de séjour.

La Caravane s'est rendue à Laeken dans le cadre du Festival des Blocs, le 6 octobre 2018. Une représentation de la pièce de théâtre « Je rêvais de manger des croissants le dimanche » du collectif « La Voix des Sans-Papiers Liège » y a été suivi par un échange avec le public sur la situation des sans-papiers en Belgique.

Le 11 novembre, la Caravane était présente au Mois de la solidarité 2018, organisé par les services de Cohésion Sociale et de Solidarité Internationale de la commune d'Etterbeek. La journée s'est clôturée par un échange entre les différents acteurs de cohésion sociale (associations, commune, collectifs citoyens) sur la migration et la solidarité avec les publics précaires, notamment sans titre de séjour.

En collaboration avec l'IESSID (Institut d'enseignement supérieur social de l'information et de la documentation), une haute école pour travailleurs sociaux, nous avons organisé le 3 décembre une après-midi de sensibilisation à l'égard des étudiants. Ceux-ci ont rencontré des représentants du Bureau d'Études des Sans-Papiers afin d'approfondir avec eux certaines revendications du mouvement. Les étudiants ont également eu l'occasion de rencontrer différents travailleurs sociaux en lien avec les personnes sans papiers. L'idée était de pouvoir les questionner sur leurs pratiques professionnelles et les moyens d'action en faveur du public sans papiers.

La Caravane a clôturé l'année 2018 à Saint-Gilles, le 8 décembre, à l'Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB), avec au programme l'exposition de photos sur les occupations de sans-papiers et la pièce de théâtre « Les sans ! », qui met en scène la situation actuelle des sans-papiers en Belgique et qui fit l'effet d'un véritable coup de poing pour le public présent. Le Bureau d'Étude des Sans-Papiers est également venu présenter son mémorandum pour les élections communales, suivi d'un débat sur l'organisation de la résistance face au racisme et l'importance des complémentarités entre la lutte antiraciste et la lutte des sans-papiers.

Le projet Epim (European program for integration and migration)

En 2018, le CIRÉ a travaillé et approfondi les thématiques de l'externalisation du contrôle des frontières et de l'approche « hotspot », dans le cadre du projet EPIM²⁹, notamment en participant à des conférences et à des événements en Belgique et en Italie. Ce travail a abouti à la rédaction d'une note destinée au grand public qui explique et dénonce les mécanismes d'externalisation du droit d'asile et de la gestion de frontières par l'Union européenne. Une newsletter juridique, destinée aux professionnels du secteur, a également été consacrée à l'actualité législative européenne. Le CIRÉ est intervenu à différentes occasions sur la politique migratoire européenne.

PERSPECTIVES

En 2019, le CIRÉ poursuivra son action de sensibilisation et de mobilisation de la population belge autour de la cause et des droits des personnes migrantes et en particulier des personnes sans papiers et en séjour précaire. Notre objectif : résister, agir et nous organiser face à l'augmentation des restrictions et au détricotage des droits des étrangers, pour rassembler les acteurs du combat des sans-papiers de manière à créer un rapport de force vis-à-vis du pouvoir politique et à construire et diffuser une autre vision des migrations et de la politique migratoire.

Équipe

Giovanna Costanza est chargée du plaidoyer européen dans le cadre du projet financé par Epim. En 2018, elle a approfondi le thème de l'externalisation du contrôle des frontières et de l'approche « hotspot », notamment en participant à des événements nationaux et européens.

Sophie Devillé est chargée du projet "Caravane des sans-papiers" visant à sensibiliser l'opinion publique sur la situation des personnes sans titre de séjour.

Mikaël Franssens est chargé des questions de politique de migration du travail et du secrétariat de la Plateforme de concertation autour du combat des sans-papiers.

PUBLICATIONS

★ « Affaire Cleanse-BrasilEuro : des travailleurs abusés et un procès "oublié" », septembre 2018

²⁹ « Challenging deprivation of liberty and externalization as tools for migration management and advocating for dignified reception in the EU »

Informer et outiller sur les droits des étrangers et en dénoncer les atteintes

En 2018, le CIRÉ a continué son travail de dénonciation des atteintes aux droits fondamentaux des étrangers à travers l'introduction de recours en justice et d'interpellations parlementaires dans le cadre des réformes du droit des étrangers adoptées cette année. Il a également, en cette année d'élections communales, mené un travail de recommandations politiques, mais aussi de sensibilisation des citoyens aux enjeux en matière de droit des étrangers au niveau communal.

CONTEXTE

L'année 2018 s'est inscrite dans la tendance de cette législature qui est à l'adoption de mesures qui conditionnent et précarisent les droits des étrangers qui séjournent en Belgique, les empêchant ainsi de participer pleinement à la société belge. Jalonnée de différents événements extrêmement choquants l'année a aussi été marquée par la mobilisation d'un nombre croissant de citoyens aux côtés des étrangers. Le CIRÉ les a accompagnés dans leur engagement en menant un travail d'information et de sensibilisation sur les politiques migratoires et les droits des étrangers. Notre objectif : faire en sorte que les citoyens disposent de tous les outils nécessaires pour décoder les enjeux d'une matière extrêmement complexe et en réforme permanente.

LE FAIT MARQUANT

« Surviving in Brussels »

En 2018, le CIRÉ est devenu membre et opérateur de la communauté « Surviving in Brussels ». Ce projet, initié en septembre 2018 par DoucheFlux et la Strada, vise à la création d'une page web référençant l'ensemble des services pouvant répondre aux besoins des personnes sans abri à Bruxelles. Le CIRÉ participe au comité de pilotage du projet et alimente la communauté sur le volet « droits des étrangers, sans abris, avec ou sans papiers ».

ACTIONS

Recours contre la loi sur les reconnaissances frauduleuses

Le 19 mars 2018, le CIRÉ, l'Ordre des barreaux francophone et germanophone et neuf autres organisations³⁰ ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la loi du 19 septembre 2017 sur les reconnaissances frauduleuses³¹. Cette loi permet désormais aux officiers d'état civil de suspendre ou de refuser une reconnaissance de paternité lorsqu'ils estiment que l'intention du parent en séjour précaire est uniquement d'obtenir un droit de séjour. Pour le CIRÉ, cette loi entraîne une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée et familiale des personnes et aux principes d'égalité et de non-discrimination puisqu'elle crée une différence de traitement entre enfants selon le statut de séjour de leurs parents.

³⁰ UNICEF Belgique, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, Coördination des ONG pour les Droits de l'Enfant, Medimmigrant, Point d'Appui – Service d'Aide aux personnes sans papiers, Service Droit des Jeunes (SDJ), La Ligue des Droits de l'Homme, Association pour le Droit des Etrangers (ADDE), Défense des Enfants (DEI) Belgique.

³¹ Loi du 19 septembre 2017 modifiant le Code civil, le Code judiciaire, la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et le Code consulaire, en vue de lutter contre la reconnaissance frauduleuse et comportant diverses dispositions en matière de recherche de paternité, de maternité et de comaternité, ainsi qu'en matière de mariage de complaisance et de cohabitation légale de complaisance, Moniteur belge, 4 octobre 2017, entrée en vigueur le 1er avril 2018.



Consultation médicale au Hub humanitaire, en février. En 2018, le CIRÉ et d'autres organisations ont formulé des recommandations aux parlementaires sur le projet de réforme de la procédure d'aide médicale urgente.

© Olivier Papegnies / Médecins du Monde

Recommandations politiques et information sur les enjeux des élections communales

En septembre 2018, le CIRÉ a publié un mémorandum reprenant ses recommandations politiques en vue des élections communales du 14 octobre³². Dans un souci d'informer les citoyens sur les enjeux de ce niveau de pouvoir en matière d'accueil et de droits des étrangers, nous avons transformé et simplifié ce texte³³, qui a servi de base aux outils de notre campagne « Je vote solidaire »³⁴. Notre message : les communes peuvent décider de mener des politiques plus respectueuses des droits des personnes étrangères dans l'exercice des compétences qui sont les leurs et de remplir pleinement leur rôle à l'égard de ces publics en termes d'accueil, d'information, d'accès au logement ou d'accès à la santé.

32 Mémorandum, droit des étrangers, élections communales 2018, CIRÉ, 2018, disponible en ligne : <https://www.cire.be/memorandum-du-cire-en-vue-des-elections-communales-d-octobre-2018/>

33 Voir notre analyse : « Les compétences des communes en matière d'accueil des étrangers », disponible en ligne : <https://www.cire.be/elections-d-octobre-2018-les-competences-des-communes-en-matiere-d-accueil-des-etrangers/>

34 « Élections communales 2018, #JeVoteSolidaire », disponible en ligne : <https://www.cire.be/elections-communales-2018-jevot-solidaire/>

Réforme de l'aide médicale urgente

En 2018, le CIRÉ et d'autres organisations ont formulé des recommandations aux parlementaires sur le projet de réforme de la procédure d'aide médicale urgente (AMU). Ce texte risquait notamment d'engendrer une redéfinition de l'AMU et d'augmenter la pression sur les prestataires de soins et les CPAS via le renforcement des contrôles de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie et des sanctions financières. Certes, la procédure est aujourd'hui extrêmement complexe et génératrice d'inégalités de traitement d'une commune à l'autre, rendant l'accès aux soins difficile voire impossible pour une large partie du public sans papiers. Elle doit être réformée, harmonisée et simplifiée. Mais cela ne peut passer par une limitation de l'AMU³⁵.

35 Voir notre analyse : « Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ? », disponible en ligne : <https://www.cire.be/wp-content/uploads/2018/03/20180313-redefinition-aide-medicale-urgente-1.4.pdf>

Réforme du Code de la nationalité belge

En juin 2018, le Code de la nationalité belge a à nouveau été modifié³⁶. Plusieurs acteurs, dont Myria, l'asbl Objectif et le CIRÉ ont été entendus par la commission Justice de la Chambre. Nous avons déploré à cette occasion que le Parlement n'ait pas pris le temps d'une évaluation et d'une réforme en profondeur du Code, qui reste problématique à différents égards. Nous avons, entre autres, attiré l'attention des députés sur les risques qu'engendrait la suppression de la possibilité pour certains publics plus vulnérables de prouver leur intégration sociale par la preuve du suivi d'un « cours d'intégration »³⁷.

PERSPECTIVES

En 2019, le CIRÉ diffusera ses recommandations en matière de séjour des étrangers dans le cadre de ses mémorandums politiques et continuera à informer et outiller les citoyens sur les droits des étrangers et les enjeux des prochaines élections. Nous poursuivrons notre travail de formation et d'information des professionnels et de leurs publics sur les questions de séjour. Nous publierons un document d'information pratique sur le permis unique à destination des publics et des travailleurs sociaux. Nous poursuivrons également notre travail d'information des publics et de formation des acteurs de terrain sur la problématique des violences intrafamiliales dans le cadre d'un séjour en Belgique.

1.505,784

C'est le montant, en euros, extrêmement élevé des revenus exigés aujourd'hui dans le chef des personnes, belges comme étrangères, qui souhaitent être rejointes par leur conjoint ou partenaire étranger dans le cadre d'un regroupement familial. Ce montant de référence correspond à 120 % du revenu d'intégration sociale. Dans le contexte socio-économique actuel, cette condition est d'autant plus difficile à remplir que l'Office des étrangers a tendance à exclure certains types de contrats jugés trop précaires ou relevant de l'aide sociale (CDD, intérim, contrats « article 60 »). Le CIRÉ recommande à cet égard que le montant de référence équivale à 100 % du revenu d'intégration sociale et que l'Office des étrangers procède à un examen individuel et réaliste des revenus au regard du marché du travail.

L'ÉQUIPE

Coralie Hublau est chargée des questions de séjour des étrangers pour le CIRÉ. En 2018, elle a notamment contribué à la réalisation du mémorandum politique et des outils de sensibilisation du CIRÉ en vue des élections communales. À côté du travail de recommandation aux autorités dans le cadre des réformes du droit des étrangers, elle mène également, en collaboration avec le secteur, un travail d'interpellation des administrations lorsque des dysfonctionnements sont constatés dans leurs pratiques.

PUBLICATIONS

- ★ « Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom », mars 2018
- ★ « Élections d'octobre 2018 : les compétences des communes en matière d'accueil des étrangers », avril 2018
- ★ « Le droit belge des étrangers, source d'inégalités et de discriminations », septembre 2018
- ★ « Note de politique générale Asile et Migration, commentaires du CIRÉ », décembre 2018

36 Loi du 18 juin 2018, Moniteur belge, 2 juillet 2018, entrée en vigueur le 12 juillet 2018.

37 Les personnes souhaitant devenir belges et qui ne sont pas en mesure de prouver leur intégration sociale par un diplôme, une formation professionnelle de 400 heures ou un travail ininterrompu de 5 ans.

La résistance et la solidarité au cœur de nos messages

Affaire des Soudanais, décès de la petite Mawda, mise en service des unités de détention pour les familles avec enfants... En 2018, le service Communication du CIRÉ a une nouvelle fois été fort sollicité. Temps fort de cette année : les élections communales et le lancement de la campagne « Je Vote Solidaire », qui sera relancée en amont des élections du 26 mai 2019.

CONTEXTE

Le travail du service communication s'est déployé dans un contexte politique difficile. Les autorités se sont montrées très offensives sur la question des migrations, criminalisant tant les migrants que les personnes solidaires avec eux. Nous avons été contraints d'être souvent « en réaction », en tentant malgré tout de continuer à développer une réflexion et des interventions à plus long terme. Notre ligne a donc été celle de la résistance, résistance à la criminalisation, au martèlement de stéréotypes et de préjugés à l'encontre des migrants. Une résistance qui s'est voulue créative et positive, comme en témoignent nos campagnes, actions et publications.

LA CITATION

”

« Vive la Belgique ! Vive la lutte contre la haine et le racisme et vive la bière belge !!! »

Cédric Herrou, sur son compte Facebook le 3 octobre 2018, au lendemain de la projection spéciale du documentaire « Libre », organisée à l'initiative du CIRÉ en partenariat avec les Grignoux et la Ligue des Droits Humains.

ACTIONS

Des enfants étrangers à nouveaux détenus en Belgique

En 2018, la communication du CIRÉ a été fortement marquée par un événement majeur : l'ouverture des unités de détention pour les familles avec enfants. Notre service a publié pas moins de dix communiqués de presse pour dénoncer ce projet, dont sept dans le cadre de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. », dont le CIRÉ est un des principaux partenaires. Notre association a pleinement joué son rôle de coordination et a accompagné ou relayé plusieurs actions, comme la mobilisation du 15 août devant le Manneken Pis ou le lancement de la pétition contre la détention d'enfants, le 20 novembre.

Le CIRÉ renoue avec la Journée mondiale du réfugié

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le CIRÉ a organisé un événement culturel lors duquel ont été présentées les créations d'artistes de disciplines diverses, d'origines variées et qui se trouvent dans des situations de séjour différentes ; réfugiés, demandeurs d'asile, sans papiers... Notre objectif : décroiser les « catégories » par lesquelles on désigne des personnes qui ont été poussées à l'exil par des manifestations différentes d'une même violence globale, mais aussi faire connaître le travail d'artistes invisibilisés par leur situation de séjour. C'est la force, le courage et la résilience de millions de personnes contraintes de se déraciner que cet événement a voulu saluer. Plus de 300 personnes ont assisté à cette soirée qui avait lieu à la Tricoterie, à Saint-Gilles, un lieu qui se présente comme une « fabrique de liens ». Tout un symbole.



Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le collectif La Voix des sans-papiers de Liège a joué sa pièce « Je rêvais de manger des croissants le dimanche », mis en scène avec la collaboration de PAC Liège.

© CIRÉ asbl

« Je Vote Solidaire », pour des communes plus accueillantes

Un mois avant les élections communales du 14 octobre, le CIRÉ a lancé sa campagne « Je Vote Solidaire ». Son objectif ? Informer les citoyens sur les compétences des communes en matière de droits des étrangers et les inviter à interpeller les candidats dans leur commune. Pour les outiller, une brochure et un site internet leur proposaient une liste de questions précises à poser à leurs futurs bourgmestres, échevins et conseillers communaux. Une courte vidéo de campagne, publiée sur les réseaux sociaux et vue par plus de 35.000 personnes, donnait la parole à des citoyens qui racontaient la commune de leurs rêves : plus accueillante, plus solidaire, plus à l'écoute.

« Si mineurs », une publication pour sensibiliser les parents

Dans un souci d'informer et de sensibiliser un public le plus large possible, le CIRÉ s'est lancé, fin 2018, dans un nouveau projet avec la Ligue des familles : « Si mineurs », un supplément de huit pages consacré aux réalités de vie des enfants migrants en Belgique, publié chaque mois dans le Ligeur, qui est diffusé à 100.000 exemplaires en Belgique francophone. Ce projet s'étend sur six mois et prendra fin en mai 2019. Le premier numéro, sorti en décembre 2018, portait sur la détention d'enfants en centre fermé.

Des actions visibles, des campagnes remarquées

Les outils de notre campagne « Défense de nourrir les préjugés » ont continué à être très demandés en 2018, année qui a vu un durcissement des discours politiques, souvent sur base de préjugés. Pour toucher un public plus large, la campagne a été relancée en décembre par une campagne d'affichage dans le métro bruxellois. Le slogan de la campagne se décline désormais aussi sur des sacs en toile, qui sont offerts aux généreux donateurs du CIRÉ.

Le CIRÉ a par ailleurs noué des partenariats avec le monde du cinéma en organisant, non sans un certain succès, des séances spéciales autour de trois films ; « Human Flow » d'Ai Wei Wei, en janvier, « Une saison en France » de Mahamat-Saleh Haroun, en mai, et « Libre » de Michel Toesca, en octobre, en présence de Cédric Herrou. Ce fut à chaque fois l'occasion de resserrer les liens avec les militants des droits des étrangers, mais également d'initier un dialogue avec un public plus large, notamment issu du monde culturel.

Une audience croissante sur les réseaux sociaux

Mi-septembre 2018, en marge de la campagne « Je Vote Solidaire », le CIRÉ a fait ses premiers pas sur Instagram, dans le but d'atteindre un public plus jeune. À la fin de l'année, nous comptons déjà plus de 400 abonnés. Il nous reste évidemment beaucoup de chemin à faire, ce sera l'un de nos défis pour 2019 ! Sur les autres réseaux sociaux, les chiffres sont tous dans le vert : nous avons connu une augmentation d'environ 25% de nos abonnés sur Facebook (13.000 abonnés à la fin de l'année) et Twitter (3.000 abonnés).

RGPD oblige, notre newsletter générale a, elle, vu son nombre d'abonnés diminuer de 70% pour atteindre environ 2.700 abonnés en fin d'année. Mais à quelque chose malheur est bon : le taux d'ouverture de notre lettre d'information, c'est-à-dire la proportion de destinataires qui la lisent, est passé d'un niveau plutôt médiocre (environ 17%) à un niveau très élevé (environ 40%).

PERSPECTIVES

En 2019, la communication du CIRÉ sera immanquablement marquée par les élections du 26 mai, qui se jouent d'ores et déjà sur le terrain migratoire. La première partie de l'année sera donc largement consacrée à la préparation et au lancement du deuxième volet de la campagne « Je Vote Solidaire ». Rendez-vous fin mars !

En marge de cette campagne, le service Communication mènera une réflexion sur « l'après 26 mai », dans le but d'identifier un nouveau thème que le CIRÉ mettra en avant dans ses communications après les élections. Cette réflexion aboutira au lancement d'une nouvelle campagne, à l'automne 2019.

L'ÉQUIPE

Adèle Dachy a commencé à travailler au CIRÉ en 2016 sur la campagne de lutte contre les préjugés. Après avoir travaillé un an et demi au Vietnam, elle est de retour au CIRÉ depuis septembre 2018 et travaille sur de nouveaux projets, avec un intérêt particulier pour la vidéo et les réseaux sociaux.

Valentine De Muylde est arrivée au CIRÉ comme juriste en 2009 et s'est ensuite orientée vers la communication. En charge de la sensibilisation, elle a travaillé sur de nombreux projets dont, en 2018, la campagne « Je vote solidaire ». Valentine a quitté le CIRÉ en août 2018.

Pierre Dieudonné arbore sa double casquette de graphiste et d'informaticien depuis de nombreuses années. Passionné d'IT et de graphisme, il gère les services informatiques et supervise les productions graphiques du CIRÉ.

François Paquay a rejoint l'équipe du CIRÉ en 2017. Il aime embarquer ses collègues dans l'exploration de nouvelles pistes en matière de sensibilisation et de communication, avec une certaine affection pour le web et la vidéo.

Laurence Vanpaeschen est active sur la question des droits des personnes exilées depuis des années. Elle est entrée au service Communication du CIRÉ en 2010, l'a quitté pour un séjour de 4 ans en Équateur, et l'a réintégré avec enthousiasme en 2017.

LE TÉMOIGNAGE

*« Vous êtes formidables mais cela... on le savait déjà !!!
MERCI pour tout ce que vous faites depuis si longtemps
et au jour le jour. »*

Catherine D., sur Facebook le 6 février 2018



Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 26 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

- ★ Aide aux personnes déplacées (APD)
- ★ Amnesty international
- ★ Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- ★ BePax
- ★ Cap migrants
- ★ Caritas international
- ★ Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- ★ Centre social protestant
- ★ Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)
- ★ Convivium
- ★ Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- ★ CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- ★ CSC Nationale
- ★ Équipes populaires
- ★ FGTB Bruxelles
- ★ Interrégionale wallonne FGTB
- ★ Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- ★ Médecins du Monde
- ★ Mentor-escale
- ★ Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- ★ Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- ★ L'Olivier 1996
- ★ Présence et action culturelles (PAC)
- ★ Point d'appui
- ★ Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- ★ Service social juif (SSJ)